



Assemblée générale

Distr. générale
4 avril 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 165 de l'ordre du jour

Financement des activités découlant de la résolution

1863 (2009) du Conseil de sécurité

Budget du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| I. Mandat et résultats attendus | 5 |
| A. Vue d'ensemble | 5 |
| B. Hypothèses de planification et activités d'appui de la Mission | 5 |
| C. Coopération régionale | 11 |
| D. Partenariats et coordination avec les équipes de pays | 13 |
| E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats | 13 |
| II. Ressources financières | 40 |
| A. Vue d'ensemble | 40 |
| B. Gains d'efficacité | 41 |
| C. Taux de vacance de postes | 42 |
| D. Formation | 42 |
| E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur | 43 |
| F. Services de détection des mines et de déminage | 44 |
| G. Centre de services régional d'Entebbe : ressources financières | 45 |



| | | |
|---------|--|----|
| III. | Analyse des variations | 46 |
| IV. | Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre | 50 |
| V. | Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/289 et 65/306 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne | 51 |
| Annexes | | |
| I. | Définitions | 62 |
| II. | Organigrammes | 64 |

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, dont le montant s'élève à 438 267 300 dollars.

Le budget couvre le déploiement de 223 membres du personnel recruté sur le plan international et de 152 membres du personnel recruté sur le plan national pour appuyer l'effectif autorisé, à savoir 17 181 militaires de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), 280 membres d'unités de police constituées et 270 policiers de l'Union africaine.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2012/13 et l'objectif du Bureau d'appui est expliquée dans le tableau du cadre de budgétisation axée sur les résultats consacré à la composante appui. Les effectifs du Bureau ont été déterminés dans la composante appui.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits spécifiques prévus par l'entité d'appui.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

| Catégorie | Dépenses (2010/11) | Montant alloué (2011/12) | Dépenses prévues (2012/13) | Variation | |
|---|-----------------------|--------------------------------|----------------------------------|------------------|-------------|
| | | | | Montant | Pourcentage |
| Militaires et personnel de police | 40 062,7 | 57 141,0 | 105 264,7 | 48 123,7 | 84,2 |
| Personnel civil | 23 597,4 | 29 386,3 | 42 258,4 | 12 872,1 | 43,8 |
| Dépenses opérationnelles | 146 429,0 | 204 565,4 | 290 744,2 | 86 178,8 | 42,1 |
| Montant brut | 210 089,1 | 291 092,7 | 438 267,3 | 147 174,6 | 50,6 |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 3 082,3 | 3 390,8 | 3 361,3 | (29,5) | (0,9) |
| Montant net | 207 006,8 | 287 701,9 | 434 906,0 | 147 204,1 | 51,2 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | — | — | — | — | — |
| Total | 210 089,1 | 291 092,7 | 438 267,3 | 147 174,6 | 50,6 |

Ressources humaines^a

| | <i>Contingents</i> | <i>Police de l'Union africaine</i> | <i>Unités de police constituées de l'Union africaine</i> | <i>Personnel recruté sur le plan international</i> | <i>Personnel recruté sur le plan national^b</i> | <i>Emplois de temporaire^c</i> | Total |
|--|--------------------|------------------------------------|--|--|---|--|---------------|
| Personnel militaire | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | 12 000 | 270 | – | – | – | – | 12 270 |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | 17 181 | 270 | 280 | – | – | – | 17 731 |
| Variation nette | 5 181 | – | 280 | – | – | – | 5 461 |
| Composante | | | | | | | |
| Appui logistique (Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM) | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | – | – | 168 | 125 | 2 | 295 |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | – | – | 223 | 152 | – | 375 |
| Variation nette | – | – | – | 55 | 27 | (2) | 80 |

^a Effectif maximum autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat relatif à l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1772 (2007) et 1863 (2009), puis élargi par sa résolution 2010 (2011) et prorogé jusqu'au 31 octobre 2012.

2. Dans sa résolution 2036 (2012), le Conseil a décidé de renforcer le dispositif d'appui logistique à l'AMISOM en portant son effectif total de 12 270 à 17 731 agents en tenue (militaires et membres de la police) au maximum.

3. Le Conseil a également décidé, à titre exceptionnel et en raison du caractère inédit de cette mission, de prendre en compte le remboursement du matériel appartenant aux contingents, notamment des éléments habilitants et des multiplicateurs de force, comme indiqué aux paragraphes 28 à 36 et 43 du rapport spécial du Secrétaire général sur la Somalie (S/2012/74) et dans l'annexe à la résolution 2036 (2012).

4. Le Conseil a également réitéré sa demande concernant la constitution, dans les limites de l'effectif autorisé de l'AMISOM, d'une garde de taille appropriée pour assurer la sécurité, la garde et la protection du personnel international, notamment les fonctionnaires des Nations Unies.

5. Le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de continuer à fournir à l'AMISOM un dispositif d'appui logistique, comme préconisé par la résolution 1863 (2009).

6. Dans le cadre de cet objectif général, le soutien fourni à l'AMISOM contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées grâce à l'exécution des produits clefs présentés dans le tableau consacré à la composante appui. Les ressources humaines prévues dans le présent budget comprennent seulement le personnel d'appui et concernent uniquement l'appui logistique et opérationnel à apporter aux forces de l'AMISOM dans le cadre de son mandat actuel. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2011/12 est analysée au niveau de chaque composante.

7. Le soutien logistique à fournir à la Mission sera assuré par l'UNSOA à Nairobi, en association avec la base d'appui de Mombasa (Kenya), et à Mogadiscio (Somalie), et par les centres d'appui dans les différents secteurs d'opérations de l'AMISOM en Somalie.

B. Hypothèses de planification et activités d'appui de la Mission

8. Depuis sa création, l'UNSOA a évolué pour devenir une entité parvenue à maturité qui appuie les composantes militaire et police de l'Union africaine en opérant dans un environnement classé au niveau 6 en matière de sécurité. Dans le même temps, le nombre de soldats de l'Union africaine présents à Mogadiscio est passé de 4 500 à 9 500, et environ 4 500 soldats étaient déployés dans d'autres régions du centre-sud de la Somalie. Le nombre de soldats devait encore augmenter,

avant la fin de l'exercice 2011/12, pour atteindre l'effectif autorisé de 17 731 agents en tenue.

9. En août 2011, le retrait tactique des Chabab de Mogadiscio a permis aux forces du Gouvernement fédéral de transition somalien et de l'AMISOM de prendre le contrôle de la capitale, bien que l'on s'attende à ce que les groupes d'insurgés poursuivent des combats dissymétriques. L'offensive lancée par les forces kényanes contre les Chabab du sud de la Somalie, en octobre 2011, a donné une autre dimension à la situation politique et militaire qui demeure incertaine.

10. À la fin de décembre 2011, les opérations combinées des troupes kényanes et éthiopiennes, associées aux forces alliées du Gouvernement fédéral de transition, ont continué à gagner du terrain à l'extérieur de Mogadiscio, et elles ont notamment repris le contrôle de Beledweyne. Pour intégrer toutes les opérations militaires séparées en cours en Somalie dans le cadre d'un effort coordonné et cohérent contre les Chabab, les planificateurs de l'Union africaine et des Nations Unies ont élaboré conjointement un concept stratégique pour les opérations futures de l'AMISOM en Somalie.

11. Le 22 février 2012, le Conseil de sécurité des Nations Unies, répondant à une demande du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, a adopté la résolution 2036 (2012), autorisant un renforcement des effectifs de l'AMISOM, qui sont portés de 12 270 à 17 731 hommes, y compris deux unités de police constituées, et leur déploiement dans trois secteurs supplémentaires dans le centre-sud de la Somalie. Tout en décidant de l'augmentation des effectifs de l'AMISOM, le Conseil a souligné que la Mission devait accomplir des progrès dans la réalisation des objectifs consistant à consolider la sécurité, contribuer à l'efficacité de la coordination régionale et aider à la mise en place de forces somaliennes de sécurité efficaces. L'expansion de l'AMISOM offre la possibilité de saper sensiblement les capacités militaires des Chabab dans le centre-sud de la Somalie et de réduire les menaces qu'ils font peser sur le pays et toute la région.

12. Le mandat révisé de l'AMISOM a pour effet d'accroître considérablement la portée et la complexité de l'appui que devra fournir l'UNSOA. En sus de l'augmentation de près de 50 % du nombre d'agents en tenue, la zone d'opérations à l'intérieur de la Somalie est passée d'environ 65 kilomètres carrés à 296 000 kilomètres carrés, et s'étend à des secteurs maritimes et des zones d'intérêt qui comprennent les zones frontalières et les itinéraires logistiques à travers le Kenya et l'Éthiopie. On s'attend désormais à ce que l'AMISOM cesse de mener des opérations de guerre urbaine dissymétriques et engage des combats ouverts sur de vastes distances afin de placer les trois nouveaux secteurs sous sa domination.

13. L'AMISOM absorbera les forces kényanes qui opèrent actuellement en Somalie, ce qui portera ses effectifs à environ 14 000 agents en tenue. Précédemment, les opérations étaient axées sur la ville de Mogadiscio, dont le grand port maritime et l'aéroport permettaient à l'UNSOA de fournir de manière efficiente un appui réel en dépit de moyens limités. Les secteurs 2, 3 et 4 nouvellement définis auront besoin de solutions logistiques d'une ampleur et d'une portée différentes, tenant compte des capacités des forces qui y sont déployées. Les effectifs de l'AMISOM devraient atteindre le maximum autorisé de 17 731 hommes d'ici à la fin de juin 2012, et un bataillon du Kenya sera remplacé par un bataillon de la Sierra Leone au début de l'exercice 2012/13.

14. Le concept stratégique des opérations d'appui est fondé sur la mise en place de postes de commandement de secteur dans chacun des trois nouveaux secteurs à l'extérieur de Mogadiscio. Les postes de commandement de secteur pourront accueillir 300 membres du personnel, et comprendront des centres d'appui logistique disposant de rations, de carburant, d'eau, de fournitures générales, d'articles nécessaires à la gestion des installations et d'installations d'entretien et d'entrepôts, ainsi que de matériel d'appui technique et de matériel pour l'approvisionnement en électricité, les communications et l'informatique, les services aériens, le contrôle des mouvements et les services médicaux.

15. La direction d'ensemble des différents postes de commandement de secteur sera assurée par un quartier général central de l'AMISOM à Mogadiscio qui devra disposer des cadres et des ressources humaines nécessaires pour gérer et appuyer de manière efficace les composantes militaire, civile et de police opérant dans les quatre secteurs. Le quartier général de l'AMISOM, proposé dans le concept d'opérations de l'AMISOM, aura à sa tête un directeur de l'appui à la Mission de l'Union africaine et de l'AMISOM et comprendra un centre commun d'opérations d'appui et un centre commun de coordination des mouvements. L'UNSOA fournira du personnel spécialisé à chacun de ces centres pour aider l'AMISOM à définir les besoins, à affecter des tâches aux unités de soutien, à planifier les opérations de relève et de déploiement, et à veiller au respect des politiques, processus et procédures d'appui des Nations Unies. Le résultat souhaité en matière d'appui logistique consiste à faire de deux ports, celui de Mogadiscio et celui de Kismaayo par la suite, d'importants centres logistiques avancés pour les secteurs 1, 2, 3 et 4. Les fournitures arrivant dans ces ports seront transportées aux postes de commandement de secteur par les unités de soutien de l'AMISOM et les sous-traitants de l'UNSOA avant d'être transférées aux sites tactiques à l'intérieur des secteurs par les unités militaires de l'AMISOM.

16. Le personnel en tenue gèrera des positions tactiques en dehors de chacun des trois postes de commandement de secteur, et disposera de matériel mobile tel que du matériel d'épuration de l'eau, des groupes électrogènes et du matériel pour la défense des périmètres. L'insécurité qui règne à l'extérieur de Mogadiscio empêche le déploiement de personnel des Nations Unies auprès de troupes de l'AMISOM jusqu'à ce que celles-ci aient sécurisé les postes de commandement, permettant ainsi à l'UNSOA d'y mettre en place des locaux à usage de bureaux et de logement conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelles, y compris celles applicables au domicile. Le plan d'appui immédiat pour les installations situées en dehors de Mogadiscio consistera donc à utiliser des sous-traitants pour installer et exploiter des postes de commandement de secteur temporaires avec l'aide de personnel en tenue de l'AMISOM. L'UNSOA continuera à former les soldats de l'AMISOM qui seront chargés de fonctions d'appui pour assurer l'efficacité des opérations au niveau des secteurs. Par la suite, le personnel de l'AMISOM qui travaille actuellement à Mogadiscio devra être déployé dans les différents secteurs. L'UNSOA devra de son côté déployer du personnel supplémentaire à Mogadiscio pour faire en sorte que l'AMISOM, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) et les postes de commandement de secteur de l'UNSOA disposent en permanence du personnel de supervision et du personnel spécialisé nécessaires.

17. Les opérations à la Base d'appui de Mombasa seront progressivement transférées à Mogadiscio également, où l'on commencera à gérer les rations, l'entreposage et le stockage. En outre, à mesure que les fonctions d'entreposage et

de distribution seront transférées à Mogadiscio, les fournisseurs seront de plus en plus amenés à livrer les marchandises directement dans la capitale, ne transitant par la Base d'appui de Mombasa qu'en cas de besoin, ce qui permet d'anticiper une réduction des frais de transport et de transit sur la Base.

18. En outre, durant l'exercice 2012/13, un nouveau contrat clefs en mains pour la fourniture de rations permettra de ravitailler directement les unités de l'AMISOM à Mogadiscio sans passer par la Base d'appui de Mombasa. Cette solution pourrait s'avérer plus onéreuse que le dispositif en place mais, grâce à elle, un nombre important de militaires de l'AMISOM pourront se concentrer sur les objectifs à atteindre plutôt que sur l'appui à la fourniture de rations.

19. L'appui fourni au titre du dispositif logistique sera renforcé compte tenu de l'augmentation des effectifs du personnel en tenue et de l'expansion de la zone d'opérations. Pour assurer l'exécution des mandats de l'AMISOM et de l'UNSOA, des investissements importants devront être consacrés à des achats ponctuels échelonnés sur plusieurs périodes, et les dépenses opérationnelles courantes augmenteront également parallèlement à l'augmentation des effectifs.

20. Bien qu'aucun projet supplémentaire de construction d'installations permanentes à Mogadiscio ne doive être lancé en 2012/13, les bases logistiques avancées dans la ville seront élargies et des installations pour des hélicoptères seront mises en place pour appuyer l'UNSOA. De nombreuses installations, particulièrement celles situées à l'est de Mogadiscio, garderont leur caractère tactique et mobile, disposant d'une réserve d'eau et de l'électricité et effectuant de menus travaux liés à la protection et à la sécurité, ou de construction légère et de réparation des infrastructures, dans l'hypothèse de leur déplacement en fonction des circonstances. Les investissements de l'UNSOA en matière d'infrastructures nécessitent un lourd entretien du fait des rudes conditions environnementales de Mogadiscio, et le Bureau d'appui devra par conséquent continuer de conclure des contrats avec des prestataires de services d'entretien préventif et de réparation afin de préserver l'état opérationnel des installations et des routes. Un programme visant à procéder à une remise en état massive et à la modernisation du matériel essentiel de la Mission, y compris les véhicules blindés de transport de troupes et le matériel de génie, sera également lancé pour prolonger au maximum la durée de vie utile des équipements. Le service de la gestion des installations sera renforcé dans toute la ville de Mogadiscio, ainsi que l'entretien et la réparation de l'ensemble du matériel afin de faire en sorte que les infrastructures d'appui de l'UNSOA continuent de fonctionner efficacement.

21. Parallèlement à l'expansion de la zone d'opérations, l'infrastructure des services de communication et d'information sera renforcée, notamment l'achèvement de l'installation du réseau central de communications et d'informatique de Mogadiscio et son extension dans tout le secteur 1. Les services de communication et d'informatique des Nations Unies joueront également un rôle majeur dans chaque centre de secteur en assurant un commandement et un contrôle effectifs entre le quartier général de l'AMISOM à Mogadiscio et les postes de commandement de secteur. L'AMISOM continuera de gérer et d'exploiter l'ensemble des systèmes informatiques et de communication et des réseaux de Mogadiscio mais, compte tenu de leur complexité technique, il sera nécessaire de prévoir des formations supplémentaires.

22. Il est prévu que les dépenses au titre des services médicaux restent élevées étant donné que l'AMISOM continue de lutter contre les groupes d'insurgés et étend

sa zone d'opérations. En conséquence, l'UNSOA renforcera les arrangements actuels concernant les services d'évacuation médicale d'urgence et fera en sorte que le nombre de services commerciaux de niveau III et IV soit suffisant pour faire face à la prise en charge des nombreuses victimes que feront les combats. L'UNSOA continuera de fournir le matériel, les fournitures et les produits consommables médicaux nécessaires pour que les installations médicales de niveau I+ et II de l'AMISOM puissent prendre en charge rapidement et efficacement un grand nombre de blessés, et continuera d'aider la Mission à former son personnel médical et autre au traitement des traumatismes. Le dispositif de secours d'urgence de l'ONU sera opérationnel et, dans l'attente d'un accord avec le Gouvernement kényan, l'UNSOA aura plus fréquemment recours au centre de traitement d'Embakasi, ce qui devrait réduire le coût des soins de longue durée prodigués aux patients à Nairobi. En outre, la mise en place d'installations de niveau II dans les secteurs 2 et 3 et d'une installation de niveau I+ dans le secteur 4 se poursuivra, et ces installations seront toutes appuyées par des services d'évacuation médicale vers Mogadiscio ou directement au Kenya.

23. En raison de l'élargissement de la zone d'opérations et des conditions de sécurité, il faudra étendre considérablement le programme de déminage conformément aux résolutions 2010 (2011) et 2036 (2012) du Conseil de sécurité. Des capacités suffisantes en matière de gestion des risques d'explosion – et notamment d'atténuation du risque présenté par les engins explosifs improvisés, les stocks d'armes et de munitions abandonnés et les autres restes explosifs de guerre – doivent être mises à la disposition des contingents de l'AMISOM déployés dans les zones nouvellement libérées dans la partie sud-centrale de la Somalie afin qu'ils puissent se déplacer librement. Globalement similaires à celles mises à disposition à Mogadiscio, elles devraient toutefois compter proportionnellement davantage de matériel de déminage blindé en raison de l'étendue nettement plus grande de la zone à sécuriser.

24. À l'heure actuelle, l'AMISOM ne dispose que d'un nombre réduit de véhicules légers, de camions, de véhicules spécialisés, de matériel de manutention, de véhicules blindés de transport de troupes et de bateaux. L'UNSOA continuera de fournir des services d'entretien et de remise en état du matériel appartenant à l'AMISOM dans le cadre d'un accord contractuel conclu en vue d'effectuer des réparations de premier et de deuxième échelon. Toutefois, en raison du grand nombre d'opérations, de la prolongation des combats et d'un environnement hostile, il est de plus en plus nécessaire de donner accès à des installations d'entretien de troisième et de quatrième échelon afin de maintenir la quantité limitée de matériel de combat dont dispose l'AMISOM en bon état de fonctionnement. Il est prévu que les coûts d'entretien supportés par l'UNSOA durant l'exercice 2012/13 soient en augmentation du fait de besoins accrus dans ce domaine. Vu que la mission a étendu ses activités à trois autres secteurs d'opération, un atelier sera installé au poste de commandement de chaque secteur afin d'étendre le programme d'entretien et de réparation ainsi que la distribution des pièces de rechange dans les secteurs. Autant que possible, le matériel proviendra d'autres opérations sur le terrain; toutefois, le matériel étant dans une large mesure spécialisé, il se pourrait qu'il ne soit pas toujours disponible pour être transféré. Il faudra consentir d'importants investissements dans les véhicules, surtout sous forme de matériel de génie, de matériel de manutention et d'autre matériel lourd, comme les chariots élévateurs et les camions-citernes, pour assurer l'appui et la livraison du carburant et des rations

aux contingents aussi bien au poste de commandement de chaque secteur que dans toute la zone d'opérations.

25. L'UNSOA prévoit de relever les militaires tous les 9 à 12 mois conformément aux règles établies par l'Union africaine. Tout en gardant effectifs les contrats commerciaux d'évacuation sanitaire et de transport de passagers et de marchandises par avion, il continuera également de tirer le meilleur parti possible du marché est-africain des compagnies aériennes approuvées par l'ONU. En outre, du fait de l'élargissement du mandat, il faudra une flotte de 15 hélicoptères, dont 3 affrétés par l'ONU pour assurer des services d'appui logistique et d'évacuation sanitaire, de recherche et de sauvetage, de ravitaillement d'urgence et de contrôle des activités de la chaîne d'approvisionnement maritime et aérienne de l'UNSOA. Les 12 autres – 9 hélicoptères utilitaires et 3 tactiques – seront fournis et remboursés en vertu de lettres d'attribution conclues avec les pays fournisseurs de contingents et serviront aussi bien à des fins utilitaires que militaires.

26. Les capacités de l'AMISOM seront renforcées dans tous les domaines de l'appui logistique, notamment les technologies de l'information et des communications, les opérations aériennes, le contrôle des mouvements, la formation du personnel du quartier général, la gestion du matériel, les services d'approvisionnement, de restauration et de transport et les services médicaux, afin que les ressources fournies par l'Organisation et les donateurs soient utilisées de façon durable et à bon escient. La formation sera dispensée de plus en plus souvent à Mogadiscio mais se poursuivra également à Nairobi et Mombasa ainsi qu'au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda).

27. L'AMISOM opère dans un environnement de niveau 6 en matière de sécurité, dans lequel elle ne dispose que d'un appui de base de l'ONU sous forme de rations, carburant, eau et matériel de défense. Le respect des normes fixées par l'ONU en matière de logement, bureaux et autres installations peut seulement être assuré dans un environnement stable, à l'abri d'hostilités directes ou indirectes. Les conditions actuelles de sécurité continuent de faire obstacle aux capacités d'action du personnel de l'ONU sur le théâtre des opérations et d'empêcher l'UNSOA de fournir son appui en utilisant les processus et procédures usuels établis par l'ONU, qui impliquent un contrôle direct de l'Organisation sur ces activités. Afin de réaliser les objectifs d'appui de l'UNSOA, il demeurera donc indispensable de gérer à distance, de tirer parti des éléments de soutien militaire et de les former, et de conclure des contrats avec des prestataires de services, qu'il s'agisse de sociétés commerciales ou d'entrepreneurs et de consultants.

28. Étant donné ce qui précède, l'UNSOA se conformera à sa stratégie consistant à maintenir une présence limitée sur place et continuera de nouer des partenariats avec l'AMISOM et des fournisseurs. Ces partenariats ont joué un rôle essentiel dans la mesure où ils ont permis au Bureau de fonctionner plus efficacement dans des conditions de sécurité précaires, de réduire les besoins en personnel de l'ONU, de faire en sorte que l'AMISOM ait la maîtrise de ses opérations d'appui et de soutenir le renforcement des capacités de la Mission. L'UNSOA aura recours à du personnel supplémentaire pour gérer les opérations à distance lorsque cela est pratique, ainsi qu'aux fournisseurs pour continuer de mettre en œuvre les actuels contrats clefs en main dans tous les secteurs et livrer en gros les fournitures lorsque les conditions de sécurité l'exigent. En attendant que l'UNSOA puisse étendre les contrats clefs en main et que les conditions de sécurité permettent aux fournisseurs de mobiliser et

livrer les marchandises hors de Mogadiscio, les accords actuels pour la fourniture de l'appui aux contingents resteront en vigueur : les pays fournisseurs de contingents achèteront leurs fournitures et les livreront en suivant les voies d'approvisionnement établies et les remboursements seront par la suite effectués à partir du budget ordinaire.

29. Vu les ressources nécessaires présentées ci-dessus, on prévoit 82 nouveaux postes (56 postes d'agent recruté sur le plan international et 26 postes d'agent recruté sur le plan national) pour renforcer les domaines essentiels et apporter l'appui logistique supplémentaire rendu nécessaire par l'augmentation du nombre d'agents en tenue de la Mission, qui est passé à 17 731, et l'élargissement de sa zone d'opérations. La plupart des nouveaux postes seront basés à Mogadiscio, et ne feront pas partie de renforts en Somalie, mais ils représenteront des fonctions relevant du nouveau mandat qui ne peuvent être exercées à distance. Étant donné les ressources dont dispose le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et le renforcement de ses relations avec l'UNSOA en 2012/13, il est proposé de limiter le nombre de postes supplémentaires à prévoir dans les Sections des finances et des ressources humaines à deux par section.

30. Comme il a été indiqué, les conditions de sécurité vont initialement restreindre la présence du personnel des Nations Unies dans les zones d'opérations de la Mission nouvellement libérées. Aussi, continue-t-on de mettre l'accent, s'agissant de la dotation en effectif prévue, sur une gestion rigoureuse des achats et des marchés et les règles de responsabilisation à l'égard des biens de l'Organisation. L'UNSOA continuera de déployer du personnel à Mogadiscio en permanence. Toutefois, vu la situation actuelle en matière de sécurité dans les secteurs 2, 3 et 4, il envisage d'établir et de maintenir seulement une présence opérationnelle limitée constituée de personnel essentiel dans les centres d'opérations des secteurs pendant l'exercice 2012/13. Les membres du personnel seront relevés en fonction des besoins et pour des durées limitées lorsque les conditions le permettent.

31. Au fur et à mesure que les conditions de sécurité s'amélioreront, l'AMISOM poursuivra le passage aux normes écologiques fixées par l'ONU. Un programme précis de gestion des déchets comprenant le tri, la collecte, le traitement, l'incinération et l'enfouissement des cendres a été mis au point. Il prévoit en outre de traiter les déchets liquides dans des usines de traitement des eaux usées, d'utiliser les déchets biodégradables sous forme de compost, et de recycler et traiter les déchets médicaux et dangereux.

32. Étant prévu que les pays fournissant des contingents à l'AMISOM continuent d'apporter un soutien logistique autonome limité, l'UNSOA continuera de fournir à ces contingents des articles de première nécessité tels que du matériel de réfrigération et de restauration, des lits, des produits d'hygiène et des détergents. L'appui renforcé dans ces domaines permettra de tirer le meilleur parti du dispositif d'appui de l'ONU et améliorera nettement la qualité de vie du personnel de la Mission.

C. Coopération régionale

33. Principal organe d'appui extérieur à l'AMISOM, l'UNSOA continuera de remplir son mandat en étroite collaboration avec son principal client. L'équipe dirigeante de l'UNSOA se réunit régulièrement avec le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie, le commandant de

la force de l'AMISOM et le personnel technique afin de veiller à ce que l'appui apporté soit efficace et efficient. Dans ce même souci, des réunions techniques sont organisées toutes les semaines entre l'AMISOM et l'UNSOA au niveau du personnel des quartiers généraux.

34. L'UNSOA participe à des réunions (stratégiques, spéciales et de planification) avec la Commission de l'Union africaine, ainsi qu'à des réunions entre la Commission et les ministres de la défense des pays fournissant des contingents. Le Bureau collabore également avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans le cadre de ses activités d'appui à l'AMISOM et plus généralement au processus de paix en Somalie. Il continuera à travailler en étroite collaboration avec les partenaires bilatéraux de l'AMISOM pour que la fourniture du dispositif d'appui à la Mission soit bien coordonnée. L'UNSOA continuera d'organiser des réunions bilatérales fréquentes avec les ambassades à Nairobi pour solliciter leur appui (financier ou en nature) à l'AMISOM ainsi que des réunions hebdomadaires avec les partenaires de la Mission. Le Bureau continuera en outre de participer aux réunions de coordination avec les partenaires organisées à Addis-Abeba par l'Union européenne.

35. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM, géré par l'UNSOA, occupe désormais une place centrale dans le financement de la Mission, notamment pour la fourniture de l'appui. Le Bureau continuera donc d'organiser régulièrement des réunions bilatérales et multilatérales avec les partenaires pour assurer l'alimentation pérenne du Fonds.

36. L'UNSOA continuera, en étroite coopération avec le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, à planifier les services d'appui qui doivent être fournis à l'AMISOM et à l'Union africaine. Par ailleurs, il poursuivra sa coopération avec le Centre de services régional d'Entebbe, principalement dans les domaines des achats, de la formation et de la gestion des ressources humaines, et participera aux réunions organisées par le Comité directeur du Centre, dont son directeur est membre.

37. Par sa résolution 64/269, l'Assemblée générale a approuvé la création, à la plate-forme logistique d'Entebbe (Ouganda), d'un centre régional de services ayant pour but de regrouper au sein d'un centre régional autonome la prestation des services de gestion et d'appui assurés par des missions situées dans un même périmètre géographique, ainsi que l'avait proposé le Secrétaire général dans son rapport sur une stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633). Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la stratégie globale d'appui aux missions (A/66/591), la méthode particulière appliquée pour déterminer les fonctions et les ressources correspondantes pouvant être transférées au Centre de services régional d'Entebbe avait permis de retenir quatre premiers projets en 2011/12, à savoir le contrôle des arrivées et des départs du personnel des missions, le traitement des indemnités pour frais d'études, l'exploitation d'un centre régional de formation et de conférence et l'exploitation du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements. De nouvelles fonctions doivent être transférées au Centre de services régional d'Entebbe en 2012/13 en vue d'améliorer la prestation des services et de réaliser des économies d'échelle, notamment des fonctions financières (paie, paiements, caisse et comptabilité) et des fonctions de gestion des ressources humaines (recrutement international, gestion des postes, contrôle du temps de travail). Il se peut qu'il soit décidé de transférer d'autres fonctions encore au cours de l'exercice 2012/13.

38. Conformément à la résolution 64/269, les cadres de budgétisation axée sur les résultats pour le Centre régional de services ainsi que la part incombant à l'UNSOA des crédits nécessaires au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2011/12 apparaissent dans le présent projet de budget. La part des coûts incombant à l'UNSOA (671 100 dollars) est indiquée à la section II.G du présent rapport.

D. Partenariats et coordination avec les équipes de pays

39. L'UNSOA collabore avec les équipes de pays des Nations Unies en Somalie et au Kenya. Dans le cadre de cette collaboration avec les autres organismes des Nations Unies, le Bureau continuera principalement d'apporter un appui en matière de services administratifs, budgétaires et techniques intégrés au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS).

40. Par ailleurs, le Directeur de l'UNSOA est membre à part entière du groupe des politiques stratégiques, qui regroupe en outre le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, qui est le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire en Somalie et également chef de l'équipe de pays des Nations Unies. Le groupe des politiques stratégiques se réunit tous les 15 jours pour discuter de questions concernant les progrès de toutes les opérations des Nations Unies en Somalie et coordonne la stratégie, détermine les priorités et mène un travail de réflexion stratégique intégré et coordonné sur les liens existant entre les opérations des Nations Unies en Somalie en matière politique, humanitaire et de développement, et sur leurs conséquences pour le personnel.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

41. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définis dans l'annexe I.A du présent rapport.

Composante 1 : fourniture d'un soutien logistique

42. La composante appui couvre les activités du Bureau du Directeur des services d'appui, des services administratifs et des services techniques. Au cours de l'exercice budgétaire, cette composante fournira des services logistiques, administratifs et techniques efficaces et efficients à l'appui de l'exécution du mandat de l'UNSOA. Un soutien sera apporté à l'effectif autorisé de l'AMISOM (17 731 agents en tenue), aux effectifs civils de l'UNSOA (233 agents recrutés sur le plan international et 152 sur le plan national) et au personnel de l'UNPOS (60 agents recrutés sur le plan international et 39 sur le plan national).

43. Cet appui couvrira tous les services, notamment les services administratifs (personnel, finances, achats, gestion des contrats, budget et formation); la construction et l'entretien de locaux à usage de bureau et d'habitation; la santé; la mise en place et la maintenance d'une infrastructure de technologies de l'information et des communications; les opérations de transports aériens, maritimes et terrestres; les opérations d'approvisionnement et de reconstitution des stocks et les services de sécurité à l'échelle de l'opération.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Amélioration de l'efficacité et de l'efficience du dispositif d'appui logistique fourni par l'ONU à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)

1.1.1 Construction d'un camp en dur pouvant accueillir 6 800 agents en tenue de l'AMISOM (2011/12 : 80 % ; 2012/13 : 95 %)

1.1.2 Construction de 3 centres d'appui de secteur pour 300 militaires et civils chacun à Baidoa, Beledweyne et Kismaayo (2012/13 : 50 %)

1.1.3 Réduction de l'écart entre les vérifications physiques et les registres de biens durables (2011/12 : 98 % ; 2012/13 : 99 %)

1.1.4 Réduction de la valeur d'inventaire des articles conservés en stock pendant plus de 12 mois (2011/12 : 30 % ; 2012/13 : 25 %)

1.1.5 Réduction du délai entre l'approbation des demandes d'achat et la conclusion des contrats (2011/12 : 90 jours dans 90 % des cas ; 2012/13 : 60 jours dans 90 % des cas)

1.1.6 Augmentation de la disponibilité opérationnelle des biens détenus par l'AMISOM et l'UNSOA sur le théâtre grâce à l'engagement d'une entreprise d'entretien extérieure (2011/12 : 90 % ; 2012/13 : 91 %)

1.1.7 Augmentation du taux d'utilisation des sièges pour les vols de passagers prévus (2012/13 : 70 %)

1.1.8 Réduction du coût des évacuations sanitaires aériennes grâce à une meilleure gestion de l'utilisation des aéronefs (2011/12 : réduction de 10 % ; 2012/13 : réduction de 5 %)

1.1.9 Réduction du nombre d'agents de l'AMISOM victimes de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés dans tous les secteurs opérationnels (2010/11 : 4 morts ; 2011/12 : 4 morts ; 2012/13 : néant)

*Produits***Amélioration des services**

- Application d'un système de ratios relatifs aux stocks et d'une stratégie de distribution des marchandises fondée selon le principe du premier entré, premier sorti pour réduire au minimum le niveau des stocks, élaborer des plans d'achat reposant sur les taux de consommation et les stocks effectifs et améliorer la gestion des actifs excédentaires
- Installation et exploitation de systèmes électroniques perfectionnés de suivi et de contrôle de la consommation du carburant à tous les points de réception et de distribution de carburant
- Mise en place du système CarLog pour contrôler l'usage des véhicules appartenant à l'ONU et contrôler les excès de vitesse

- Amélioration des services de réparation et d'entretien du matériel de l'AMISOM, grâce au recours à un prestataire extérieur en matière de gestion, de formation, d'installations et de services de réparation spécialisés, l'objectif étant de renforcer la préparation opérationnelle de l'AMISOM et sa capacité d'assurer elle-même l'entretien préventif et la réparation de son matériel

Militaires et personnel de police

- Services de déploiement, de relève et de rapatriement nécessaires à l'AMISOM pour un effectif total de 17 731 agents en tenue
- Vérification, contrôle et inspection trimestriels du matériel appartenant aux contingents correspondant à un effectif de 17 461 agents en tenue, conformément à la politique de l'ONU
- Stockage et fourniture de rations fraîches pour l'effectif total de 17 461 agents en tenue de l'AMISOM
- Stockage de 14 jours de rations de combat et d'eau en bouteille pour l'effectif total de 17 731 agents en tenue de l'AMISOM

Personnel civil

- Administration d'un effectif moyen de 375 membres du personnel civil, dont 223 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 152 sur le plan national

Dispositifs de coordination et de responsabilité

- Inspection et comptabilisation de 100 % du matériel appartenant à l'ONU
- Vérification, contrôle et inspection trimestriels du matériel appartenant à l'ONU prêté à l'AMISOM
- Examen semestriel de l'évaluation des risques effectuée par l'UNSOA et mise à jour de l'inventaire des risques opérationnels en collaboration avec le bureau de l'auditeur résident
- Coordination de l'appui fourni à l'AMISOM par l'ONU, y compris les mécanismes financés au moyen de contributions statutaires et volontaires et les mécanismes bilatéraux, grâce à des réunions hebdomadaires avec les donateurs bilatéraux
- Coordination du fonctionnement du dispositif d'appui logistique de l'ONU, grâce à des réunions hebdomadaires avec l'AMISOM

Installations et infrastructure

- Exploitation et entretien de 16 installations à Mogadiscio (4 grands camps militaires et 7 camps militaires pouvant accueillir jusqu'à 6 800 agents en tenue; le quartier général de l'AMISOM; un hôpital de niveau II; l'installation de l'UNSOA à Mogadiscio; et 2 installations de gestion des déchets à Mogadiscio); de 3 installations à Nairobi et de la base de soutien de Mombasa
- Fourniture de services d'exploitation de camps pour tous les camps et installations (collecte et élimination des déchets, prévention des incendies et lutte anti-incendie, services de nettoyage, services de blanchissage, entretien des ateliers et de l'équipement, entretien des bâtiments et des installations, lutte phytosanitaire et antivectorielle)
- Construction d'un camp pouvant accueillir jusqu'à 270 agents en tenue et comprenant l'ensemble des infrastructures, installations de sécurité et services prévus par les normes de l'ONU; construction de 3 postes de commandement de secteurs

- Construction d'une plate-forme à l'aéroport de Mogadiscio, comprenant une voie de circulation, une aire de stationnement pour aéronefs, des installations d'entretien d'aéronefs et des logements; construction de 6 héliports dans la partie sud-centrale de la Somalie
- Fourniture d'un appui technique à 30 positions tactiques et avancées dans tout Mogadiscio et à 50 positions tactiques dans la partie sud-centrale de la Somalie (forage de 14 puits pour l'approvisionnement en eau; construction d'installations de stockage d'eau potable d'une capacité de 500 000 litres à Mogadiscio et dans la partie sud-centrale de la Somalie; fourniture d'électricité; fourniture du matériel pour la défense des périmètres destiné aux opérations tactiques et de défense du camp)
- Entretien et réparation de l'infrastructure portuaire de Mogadiscio et à terme de Kismayo
- Exploitation et maintenance de stations d'épuration de l'eau (23 appartenant à l'ONU et 14 aux contingents) sur 10 sites, ainsi que de 24 puits et systèmes d'approvisionnement et de distribution d'eau à Mogadiscio
- Exploitation et entretien de groupes électrogènes (380 appartenant à l'ONU et 100 aux contingents) répartis sur 40 sites
- Entretien et remise en état de 4 installations aéroportuaires sur 4 sites, et de l'installation portuaire de Mogadiscio

Système d'information géographique

- Mise au point, sous forme planimétrique et tridimensionnelle, de 83 produits géospatiaux sur le Grand Mogadiscio et dans la partie sud-centrale de la Somalie destinés à faciliter la planification et le fonctionnement de l'AMISOM et de l'UNSOA
- Fourniture de 990 cartes opérationnelles et thématiques imprimées et de 60 cartes électroniques en ligne
- Mise en place et maintenance d'une application de sécurité permettant de détecter et d'analyser les incidents et les menaces qui pourraient peser sur l'AMISOM et l'UNSOA
- Analyse détaillée du terrain sur 45 sites essentiels dans la partie sud-centrale de la Somalie, y compris des ponts et des aérodromes, pour fournir notamment des informations concernant le climat, le terrain et le sol

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 381 véhicules appartenant à l'ONU, dont 276 véhicules légers de transport de passagers et à usage spécial, 8 ambulances, 39 véhicules blindés de transport de personnel, 61 véhicules blindés, 9 lots de matériel pour les services d'appui au sol, 67 engins du génie, 52 engins de manutention, 2 remorques, 361 attaches pour véhicule, 1 autre véhicule, 4 articles d'atelier et articles divers, 765 véhicules appartenant à l'Union africaine, dans 5 ateliers répartis sur 3 sites
- Fourniture de 7,4 millions de litres de carburants et lubrifiants destinés aux véhicules appartenant à l'ONU, à l'AMISOM et aux contingents sur 8 sites
- Exploitation d'un service de navette quotidien, 5 jours par semaine, pour un effectif moyen de 4 245 membres du personnel des Nations Unies par mois, entre leur logement et les bureaux de l'UNSOA, et entre les bureaux de l'UNSOA et l'AMISOM, les partenaires des Nations Unies et les donateurs

Transports aériens

- Gestion des contrats d'affrètement conclus avec des entreprises tierces pour le transport aérien de passagers et de fret de l'UNSOA, de l'UNPOS et de l'AMISOM (vols intérieurs et régionaux de transport de passagers et de marchandises et vols spéciaux entre Nairobi, Mombasa, Entebbe, Bujumbura, Djibouti, Baidoa, Beledweyne, Kismaayo, Mogadiscio, Hargeysa et Garoowe)

- Gestion et entretien de 12 aéronefs militaires sur 4 sites; exploitation et entretien de 3 hélicoptères affrétés par l'ONU sur 4 sites
- Fourniture de 4,4 millions de litres de carburant et lubrifiants destinés à 15 hélicoptères
- Mise en place et gestion de systèmes et de procédures de sécurité aérienne destinés à assurer la sécurité et l'intégrité des opérations aériennes menées en Somalie par l'UNSOA
- Assistance, coordination et entretien des moyens de lutte contre l'incendie destinés à appuyer les opérations menées par l'AMISOM à l'aéroport international de Mogadiscio

Transports maritimes et fluviaux

- Entretien de 5 patrouilleurs pour assurer la sécurité des survols maritimes et côtiers à Mogadiscio
- Transport de marchandises de l'UNSOA et de l'AMISOM par mer entre Mombasa, Mogadiscio et Kismaayo assuré par des prestataires externes
- Fourniture de 0,9 million de litres de carburant et lubrifiants pour 11 patrouilleurs

Communications

- Gestion et entretien d'un réseau de communications par satellite assurant la liaison avec l'AMISOM à Mogadiscio, l'Union africaine à Addis-Abeba, le Siège de l'ONU à New York, le Bureau d'appui et le siège de l'AMISOM à Nairobi et la Base de soutien du Bureau d'appui à Mombasa
- Gestion et entretien de services de téléphonie entre les 20 bataillons de l'AMISOM et ses principales bases de soutien, y compris l'aéroport, le port, la Villa Somalia, l'Université, l'Académie et les sites K-4 à Mogadiscio et dans la partie sud-centrale de la Somalie
- Gestion et entretien de 13 microterminaux VSAT, 3 systèmes de téléphone par Internet, 53 liaisons hertziennes, 10 modules préfabriqués de traitement de données en conteneur et 11 systèmes mobiles de télécommunication déployables
- Gestion et entretien de 35 répéteurs et émetteurs UHF et 12 répéteurs et émetteurs HF, 310 radios mobiles sécurisées, 3 370 radios portatives sécurisées, 240 radios portatives UHF sécurisées, et 45 radios de base UHF sécurisées

Gestion des supports d'information

- Coordination et gestion d'une unité d'appui en matière d'information et de radiodiffusion au service de l'AMISOM, à Nairobi, et entretien d'une autre sur le site de l'AMISOM à l'aéroport de Mogadiscio
- Gestion et administration de campagnes d'information de l'AMISOM et de l'UNPOS grâce à 2 contrats de mise en œuvre des services d'appui aux communications et aux informations stratégiques

Informatique

- Exploitation et entretien de 72 serveurs, 395 ordinateurs de bureau, 236 ordinateurs portables, 67 imprimantes et 29 réseaux locaux ou de longue portée pour 720 utilisateurs sur 3 sites
- Établissement à Mogadiscio d'une infrastructure informatique afin de permettre à l'UNSOA de soutenir à distance l'AMISOM sur le théâtre d'opérations
- Tenue d'une base de données sur la lutte antimines afin d'assurer que la totalité des tests explosifs de guerre connus, des incidents et des victimes de mines sont enregistrés

Santé

- Gestion et entretien de 17 unités médicales de niveau I de l'AMISOM ainsi que d'un hôpital de niveau II/I+ de l'ONU à Mogadiscio
- Entretien d'un dispositif d'évacuation aérienne du personnel de l'ONU et de l'AMISOM, notamment vers des hôpitaux de niveaux III et IV situés à Nairobi, Pretoria et Johannesburg
- Exploitation et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH pour l'ensemble du personnel du Bureau d'appui, en coordination avec les services médicaux de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans toute la zone de la mission
- Évaluation des conditions de sécurité dans l'ensemble de la zone de la mission et notamment contrôle de la sécurité de tous les logements du personnel civil
- Organisation de 24 réunions d'information et de sensibilisation aux problèmes de sécurité et aux plans d'urgence pour l'ensemble du personnel de la mission; formation de base en matière de sécurité et de prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie à l'intention de tous les nouveaux membres de la mission

Formation

- Organisation de stages de formation avant déploiement sur le matériel de l'AMISOM destinés à former en moyenne 680 militaires de l'AMISOM avant chaque relève, dans leur pays d'origine
- Organisation de stages de formation et de remise à niveau sur le terrain concernant les services de cuisine, la restauration, les rations, le carburant, les fournitures générales, le transport maritime, la gestion du matériel, les communications, l'informatique et la cellule de défense à Mogadiscio, pour 1 175 membres du personnel
- Organisation de 10 stages de formation au renforcement des capacités pour 375 membres du personnel civil
- Organisation de stages de formation à la neutralisation des explosifs et munitions de niveau II, de formation de base concernant les engins explosifs improvisés et de formation avancée à la neutralisation et la détection d'engins explosifs improvisés; accréditation de 12 équipes de l'AMISOM dans 4 secteurs

Lutte antimines

- Réalisation d'une évaluation de la présence de mines dans chaque secteur
- Exécution d'opérations d'urgence de neutralisation d'engins explosifs et de munitions et de lutte contre les engins explosifs improvisés dans les 4 secteurs

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Apporter un appui administratif efficace à l'UNPOS

1.2.1 L'UNPOS reçoit l'appui administratif nécessaire pour mener à bien son mandat

Produits

- Administration de 99 civils, dont 60 recrutés sur le plan international et 39 sur le plan national
- Établissement d'états financiers mensuels

- Traitement d'au moins 50 demandes de remboursement de frais de voyage et de 30 paiements aux fournisseurs par mois dans le cadre de l'appui financier fourni à l'UNPOS
- Fourniture de services d'appui aux achats destinés à permettre à l'UNPOS de se procurer des biens et services grâce à la gestion de contrats, et établissement de plans d'achats trimestriels
- Élaboration du projet de budget de l'UNPOS pour 2013 et suivi de l'exécution de celui de 2012
- Gestion et suivi des fonds d'affectation spéciale de l'UNPOS consacrés aux institutions transitoires somaliennes de sécurité et à la consolidation de la paix en Somalie
- Coordination de l'appui fourni par l'ONU aux fonds d'affectation spéciale de l'UNPOS consacrés aux institutions transitoires somaliennes de sécurité et à la consolidation de la paix en Somalie dans le cadre de réunions trimestrielles avec les donateurs bilatéraux et les partenaires

Facteurs externes : Les pays de l'Union africaine fournissant des contingents déploieront des troupes pour l'AMISOM; les conditions de sécurité, de même que la solidité et la cohésion relatives du Gouvernement fédéral de transition permettront au Bureau d'appui de mener ses activités; et la poursuite de Chabab et l'éventuelle prise de Kismaayo risquent d'augmenter les pressions pour déployer des troupes à l'extérieur de Mogadiscio.

Tableau 1
Ressources humaines : composante 1 (appui logistique)

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | Service mobile | Total partiel | Personnel recruté sur le plan national ^a | | Volontaires des Nations Unies | Total |
|--|---|---------|---------|---------|----------------|---------------|---|---|-------------------------------|-------|
| | SGA/SSG | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3/P-2 | | | | | | |
| Bureau du Directeur | | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 6 | 2 | 11 | 20 | 16 | – | – | 36 |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | 1 | 6 | 4 | 17 | 28 | 24 | – | – | 52 |
| Variation nette | – | – | – | 2 | 6 | 8 | 8 | – | – | 16 |
| Services de soutien | | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 14 | 5 | 21 | 41 | 18 | – | – | 59 |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | 1 | 13 | 7 | 31 | 52 | 26 | – | – | 78 |
| Variation nette | – | – | (1) | 2 | 10 | 11 | 8 | – | – | 19 |
| Services administratifs | | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 5 | 6 | 19 | 31 | 18 | – | – | 49 |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | 1 | 6 | 5 | 20 | 32 | 26 | – | – | 58 |
| Variation nette | – | – | 1 | (1) | 1 | 1 | 8 | – | – | 9 |
| Emplois de temporaire approuvés ^b 2011/12 | – | – | – | – | 2 | 2 | – | – | – | 2 |
| Emplois de temporaire proposés ^b 2012/13 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Variation nette | – | – | – | – | (2) | (2) | – | – | – | (2) |

| | Personnel recruté sur le plan international | | | | | Personnel recruté sur le plan national ^a | | | Total |
|---|---|---------|---------|---------|----------------|---|-------------------------------|---|-------|
| | SGA/SSG | D-2/D-1 | P-5/P-4 | P-3/P-2 | Service mobile | Total partiel | Volontaires des Nations Unies | | |
| Total partiel, Services administratifs | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 5 | 6 | 21 | 33 | 18 | – | 51 |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | 1 | 6 | 5 | 20 | 32 | 26 | – | 58 |
| Variation nette | – | – | 1 | (1) | (1) | (1) | 8 | – | 7 |
| Services techniques | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | 1 | 12 | 7 | 56 | 76 | 73 | – | 149 |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | 1 | 12 | 11 | 87 | 111 | 76 | – | 187 |
| Variation nette | – | – | – | 4 | 31 | 35 | 3 | – | 38 |
| Total | | | | | | | | | |
| Nombre de postes approuvés 2011/12 | – | 4 | 37 | 20 | 109 | 170 | 125 | – | 295 |
| Nombre de postes proposés 2012/13 | – | 4 | 37 | 27 | 155 | 223 | 152 | – | 375 |
| Variation nette | – | – | – | 7 | 46 | 53 | 27 | – | 80 |

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

44. Compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité et de l'élargissement des opérations de l'AMISOM à Mogadiscio, il est proposé de transférer de Nairobi 15 postes d'agent recruté sur le plan international pour exécuter des fonctions comparables à Mogadiscio. Un récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées, faisant apparaître le transfert des 15 postes de Nairobi à Mogadiscio ainsi que le transfert d'un poste de Mombasa à Nairobi est fourni ci-dessous au titre des différents services. En outre, il est proposé de créer 82 postes (56 postes d'agent recruté sur le plan international et 26 d'agent recruté sur le plan national), de transformer 2 postes d'agent du Service mobile recruté sur le plan international en postes d'administrateur recruté sur le plan national, de reclasser 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national en poste d'agent du Service mobile recruté sur le plan international et de supprimer 2 emplois de temporaire recruté sur le plan international.

Bureau du Directeur

45. Le tableau ci-après est un récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour le Bureau du Directeur.

| Type de modification proposée | Postes |
|---|---|
| Création au sein du Bureau du Directeur | 16 2 P-3, 6 postes d'agent du Service mobile, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national |

| <i>Type de modification proposée</i> | <i>Postes</i> |
|--|--|
| Transfert au sein du Bureau du Directeur de Nairobi à Mogadiscio | – 1 poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) P-5, 1 poste de fonctionnaire d'administration P-3 |
| Transfert au sein de la Section de la sûreté et de la sécurité de Nairobi à Mogadiscio | – 2 postes d'agent de sécurité (Service mobile) |
| Augmentation nette | 16 |

Équipe de collaborateurs directs du Directeur

46. Il est proposé de renforcer l'équipe de collaborateurs directs du Directeur dans les domaines de la liaison et du partenariat afin de lui permettre de s'acquitter efficacement des tâches découlant de l'élargissement des opérations de l'AMISOM. Aussi est-il proposé de créer deux postes à Nairobi : un poste de fonctionnaire de liaison (administrateur recruté sur le plan national) au bureau du Conseiller principal et un poste de juriste (administrateur recruté sur le plan national) au bureau du Conseiller juridique, comme indiqué ci-dessous.

47. Le Bureau du Conseiller principal est principalement chargé d'assurer la liaison entre le Siège de l'ONU, l'Union africaine et les pays fournisseurs de contingents pour les questions ayant trait à la fourniture d'un soutien logistique à l'AMISOM. Il facilitera l'échange d'informations et les communications pour ce qui a trait aux opérations du Bureau du Directeur et aidera à la recherche de solutions aux problèmes communs qui se posent à l'Union africaine et à l'ONU concernant l'AMISOM. Pour répondre comme il se doit aux exigences en matière de programmes et de coordination dans un environnement complexe où un nombre croissant de pays fournisseurs de contingents et de personnel de police opèrent dans des contextes de plus en plus difficiles, il est proposé de créer un poste de fonctionnaire de liaison (administrateur recruté sur le plan national). Le titulaire contribuera à renforcer le partenariat de l'UNSOA avec l'AMISOM et veillera à ce que des voies de communication efficaces soient maintenues entre la direction de l'AMISOM et l'UNSOA en faisant régulièrement des rapports de façon à tenir la direction du Bureau d'appui bien informée de la mise en œuvre du dispositif d'appui des Nations Unies. Le fonctionnaire de liaison concourra aux activités liées aux contacts de haut niveau avec le pays hôte ainsi qu'aux initiatives de sensibilisation de la communauté diplomatique et d'autres entités.

48. Le Bureau du Conseiller juridique fournira des conseils d'expert au Directeur sur les aspects juridiques de l'exécution du mandat de la Mission, en ce qui concerne en particulier l'élaboration de projets de mémorandums d'accord avec l'Union africaine, les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police, les donateurs des fonds d'affectation spéciale et les partenaires bilatéraux fournissant un appui à l'AMISOM, la modification de ces mémorandums d'accord et le contrôle de leur application et de leur gestion. L'élargissement des opérations à la partie sud-centrale de la Somalie appelant une coopération avec de nouveaux pays fournisseurs de contingents et les autorités locales, il faudra un soutien juridique plus prononcé qu'actuellement. Il est donc proposé d'ajouter un poste de juriste (administrateur recruté sur le plan national) à celui qui existe.

49. Certaines fonctions administratives devant désormais être exercées à Mogadiscio, il est proposé de transférer un poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) et un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) de Nairobi à Mogadiscio pour s'occuper de la gestion du personnel et des ressources du Bureau d'appui qui s'y trouvent.

Section de la sûreté et de la sécurité

50. L'élargissement des opérations à la partie sud-centrale de la Somalie, couvrant les quatre secteurs, entraînera une plus forte présence du personnel de l'UNSOA et de l'UNPOS et du personnel des projets dans tout le pays. Pour assurer la sécurité de ces personnels, des sites, des installations et de l'opération des Nations Unies elle-même, il faudra renforcer la structure de sécurité de l'UNSOA à Mogadiscio.

51. Il faut s'attendre à un environnement hostile, dans lequel des infractions de droit commun comme les vols, les accidents de la route, les actes de harcèlement et d'inconduite et les cambriolages se produisent quotidiennement, au mieux. Au pire, il faut s'attendre à des protestations violentes, à des occupations de bureau, à des incendies criminels, à des usurpations d'identité, à des vols à main armée, à des détournements de voitures, à des enlèvements, à des prises d'otages et des attentats-suicides ainsi qu'à des explosions de bombes placées en bord de route.

52. La Section de la sûreté et de la sécurité est chargée d'établir et d'exploiter le système de gestion de la sécurité des opérations, de coordonner les dispositifs de sécurité pour les missions effectuées à Mogadiscio, de gérer les interventions en cas d'atteinte à la sécurité ou de situation d'urgence, de coopérer avec les autorités locales pour toutes les questions de sécurité et d'effectuer des évaluations des menaces et des risques. La Section est également chargée de mener des enquêtes en cas d'atteinte à la sécurité et de surveiller l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle et des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile.

53. L'élargissement des opérations de la Mission à trois nouveaux secteurs allant de pair avec la nécessité d'exercer de façon permanente toutes les fonctions liées à la sécurité (présence d'agents de sécurité, d'enquêteurs, de dispositifs de sécurité incendie, d'éléments de formation et de services d'établissement de cartes d'identité dans les trois secteurs), il faudra accroître la dotation en personnel de la Section. À cela s'ajoute le fait que l'UNPOS s'est récemment installé dans trois sites distincts en Somalie. L'UNSOA propose toutefois d'échelonner l'expansion de la Section, compte tenu des délais nécessaires pour mettre en place des logements répondant aux normes minimales de sécurité opérationnelle et aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile dans le centre-sud de la Somalie.

54. Pour satisfaire les besoins de la Section, il est proposé de créer 10 postes basés à Mogadiscio pour fournir des services de sécurité dans les trois secteurs de façon mobile. Il est prévu un poste d'agent de sécurité (P-3), dont le titulaire fournira des conseils sur toutes les questions de sécurité, établira les plans et les politiques de sécurité et recensera les menaces de nature à compromettre les opérations. Il est prévu huit postes d'assistant à la sécurité (4 agents du Service mobile et 4 agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont les titulaires seront chargés de gérer les atteintes à la sécurité, d'aider à l'élaboration des plans de sécurité et de politiques conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle et aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile et d'assurer la

liaison avec les autorités nationales et le Gouvernement fédéral de transition. Il est également proposé de créer un poste d'assistant de bureau (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour apporter un appui à l'équipe ci-dessus.

55. Il est proposé de transférer deux postes d'agent de sécurité (Service mobile) de Nairobi à Mogadiscio, où leurs titulaires seront chargés de superviser les arrangements en matière de sécurité à la base logistique avancée et dans les complexes et installations du Bureau d'appui, d'établir et de mettre à jour les plans de sécurité, les évaluations des risques et les rapports d'information, ainsi que les procédures d'évacuation, les systèmes d'intervention d'urgence, les plans en cas d'incident faisant un grand nombre de victimes et les dispositifs de sécurité incendie. Les agents de sécurité seront également chargés de coordonner avec l'AMISOM la mise à disposition d'escortes armées pour les missions sur le terrain.

Groupe de la sécurité aérienne

56. La création d'un Groupe de la sécurité aérienne est prévue dans le budget de l'exercice 2012/13. Cette fonction était précédemment exercée par le personnel de la Section des transports aériens avec l'assistance de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Des moyens aériens ayant été prévus en 2012/13, l'UNSOA doit créer une entité chargée de mettre en œuvre un système de gestion de la sécurité et d'aider l'AMISOM à détecter et recenser les conditions susceptibles de provoquer des accidents. Le Groupe sera doté de deux postes d'agent du Service mobile (1 poste de spécialiste de la sécurité aérienne et 1 poste d'assistant à la sécurité aérienne).

Section du budget et des fonds d'affectation spéciale

57. La Section du budget et des fonds d'affectation spéciale est chargée de formuler et d'exécuter le budget du Bureau d'appui et celui de l'UNPOS, ainsi que d'en suivre l'exécution et d'en rendre compte. Cette responsabilité englobe deux différents types de crédits statutaires (ceux inscrits au budget des opérations de maintien de la paix et ceux inscrits au budget ordinaire), avec deux cycles financiers distincts, ainsi que les contributions volontaires versées au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de l'AMISOM, au Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités de consolidation de la paix des Nations Unies en Somalie et au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui des institutions transitoires somaliennes de sécurité.

58. Depuis 2009, le budget ordinaire de l'UNSOA est passé de moins de 200 millions de dollars par an à près de 450 millions de dollars en 2012/13 et les trois fonds d'affectation spéciale gérés par le Bureau d'appui et l'UNPOS ont reçu quelque 90 millions de dollars de contributions. Le mandat et les activités ont aussi gagné en complexité étant donné que le remboursement du matériel appartenant aux contingents à partir du budget ordinaire est maintenant autorisé. Pour effectivement assurer l'exécution et le suivi des cinq sources de crédits fournis aux divers bénéficiaires et en rendre compte, notamment aux administrateurs de programmes, aux cadres dirigeants, à plus de 20 gouvernements ayant parfois différents critères d'établissement de rapports et aux départements du Siège, l'UNSOA aura besoin de ressources supplémentaires. Il est donc proposé de créer un poste de fonctionnaire de budget (P-3) et un poste d'assistant au budget (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Nairobi. Ces nouveaux postes permettront à la Section

de mettre en place des équipes qui devront assumer des fonctions techniques et fournir les services nécessaires pour améliorer la responsabilisation et l'établissement de rapports et de projections.

Services de soutien

59. Le tableau ci-après est un récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour les services de soutien.

| <i>Type de modification proposée</i> | <i>Postes</i> |
|---|--|
| Création au sein des Services de soutien | 19 1 P-3, 11 postes d'agent du Service mobile, 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national |
| Transfert au sein de la Section de la gestion du matériel de Nairobi à Mogadiscio | – 2 postes d'assistant (Service mobile) chargé de la réception et de l'inspection |
| Transfert au sein de la Section de la planification et des opérations de Nairobi à Mogadiscio | – 1 poste P-4 de fonctionnaire chargé de la logistique, 1 poste d'assistant au soutien logistique (Service mobile) |
| Transfert au sein de la Section de la gestion du matériel de Mombasa à Nairobi | – 1 poste de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection (Service mobile) |
| Réaffectation de la Section de la gestion du matériel à la Base d'appui de Mombasa | – Réaffectation de 1 poste P-3 de spécialiste de la gestion du matériel en tant que poste P-3 d'agent chargé des stocks et des fournitures |
| Réaffectation au sein de la Section de la gestion de l'appui en matière d'information | – 1 poste P-4 de producteur de radiodiffusion en tant que poste P-4 de fonctionnaire de l'information |
| Réaffectation de la Base d'appui de Mombasa à la Section de la gestion des marchés | – Réaffectation de 1 poste d'agent chargé des stocks et des fournitures (Service mobile) en tant que poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (Service mobile) |
| Transformation au sein de la Section de la gestion des marchés | – Transformation de 1 poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (Service mobile) en poste d'administrateur adjoint chargé de la gestion des contrats recruté sur le plan national |
| Réaffectation de la Section de la gestion des marchés (Services de soutien) à la Section des achats (Services administratifs) | (1) Réaffectation de 1 poste P-4 de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats en tant que poste P-4 de fonctionnaire chargé des achats |
| Réaffectation de la Section des achats (Services administratifs) à la Section de la gestion des marchés (Services de soutien) | 1 Réaffectation de 1 poste P-3 de fonctionnaire chargé des achats en tant que poste P-3 de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats |
| Augmentation nette | 19 |

Bureau du Directeur adjoint chargé des services de soutien

60. Les services de soutien englobent toutes les fonctions de gestion des opérations stratégiques, tactiques et à court terme, notamment la conception, l'exploitation et l'amélioration des systèmes permettant de mettre au point et de fournir des services d'appui à l'AMISOM et à l'UNPOS. Dirigée par le Directeur adjoint, cette entité a notamment pour rôles principaux d'assurer le contrôle administratif des activités de la Base d'appui de Mombasa, de planifier et surveiller toutes les activités d'appui de l'UNSOA, d'assurer le contrôle de la gestion des contrats et de conseiller le Directeur du Bureau d'appui sur les questions stratégiques de planification et de développement. En raison de l'élargissement des opérations et de l'augmentation du nombre de sites nécessitant des services, notamment Mombasa, Mogadiscio, Garowe, Hargeysa, Kismayo, Baidoa et Beledweyne, ainsi que de l'augmentation des effectifs et de la portée et du volume des tâches à accomplir, il faut un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) au Bureau du Directeur adjoint à Nairobi. Le titulaire veillera à ce que toutes les activités des sections de l'entité soient menées de manière intégrée et cohérente, notamment dans les domaines des ressources humaines, du budget, de la communication d'informations suite à des demandes, de la correspondance officielle, de l'élaboration des rapports et de l'analyse.

Section des opérations et de la planification

61. Les opérations de l'AMISOM ont considérablement changé au cours des six derniers mois. En raison de l'élargissement de la zone couverte, qui était auparavant essentiellement Mogadiscio, à trois autres secteurs dans la partie sud-centrale de la Somalie, il faut du personnel supplémentaire à la Section des opérations et de la planification. En outre, le retour de membres du personnel civil des Nations Unies à Mogadiscio, Garowe et Hargeysa et l'accroissement imminent du nombre de sites d'accueil des contingents de l'AMISOM qui ont besoin d'un appui logistique de l'UNSOA entraîneront une augmentation considérable de la charge de travail de la Section. Afin d'assurer un meilleur appui aux déploiements de l'AMISOM, aux relèves, aux nouveaux pays fournisseurs de contingents et au transfert de l'UNPOS en Somalie, il fallait inscrire les rôles dans une structure plus clairement définie, ce qui a entraîné la réorganisation des unités administratives, le transfert correspondant du personnel existant et la nécessité de disposer de nouveaux postes.

62. Afin d'apporter l'appui supplémentaire nécessaire à l'AMISOM tout en maintenant l'actuel dispositif d'appui à l'UNPOS, il est proposé de réorganiser la Section en quatre unités administratives afin de renforcer et de clarifier la division des fonctions et d'améliorer la coordination au sein du Bureau d'appui ainsi qu'avec ses clients. Ce sont : a) le Groupe du soutien à l'AMISOM (précédemment Groupe des opérations courantes); b) le Groupe du soutien à l'UNPOS; c) le Groupe de la planification; d) le Groupe de la liaison.

63. Pour satisfaire les besoins de la Mission, il est proposé de renforcer le Groupe du soutien à l'AMISOM en le dotant d'un poste d'assistant au soutien logistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Nairobi.

64. La Section des opérations et de la planification a mis en place un centre commun d'opérations d'appui à Mogadiscio à la création du Bureau d'appui afin de mettre en œuvre le concept de gestion à distance du Bureau. Le Centre devait comprendre du personnel de l'UNSOA et du personnel militaire de l'AMISOM.

Toutefois, à cause de l'insécurité et de l'incertitude qui entourait les opérations, il a été décidé de recourir aux services de cinq consultants au lieu du personnel des Nations Unies. Les conditions de travail et de vie étant à présent conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle et aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, il est proposé de réaménager les effectifs pour tenir compte de l'évolution de la situation en matière de sécurité. Pour l'exercice 2012/13, la Section va donc réaffecter deux postes de Nairobi au Centre commun d'opérations d'appui à Mogadiscio, dont un poste de fonctionnaire chargé de la logistique (P-4) et un d'assistant au soutien logistique (agent du Service mobile). Le groupe sera dirigé par le fonctionnaire chargé de la logistique (P-4). Il faudra trois autres fonctionnaires chargés de la logistique et trois autres assistants au soutien logistique (tous agents du Service mobile) pour remplacer les consultants qui s'occupent actuellement de la logistique au Centre commun d'opérations d'appui et pour élargir les opérations aux trois nouveaux secteurs. Parmi ceux-ci, il est prévu d'affecter un fonctionnaire chargé de la logistique (agent du Service mobile) et un assistant au soutien logistique (agent du Service mobile) à chacun des trois nouveaux secteurs, pour assurer la liaison avec le Centre à Mogadiscio et la Section des opérations et de la planification à Nairobi.

Section de la gestion du matériel

65. La Section de la gestion du matériel assure la liaison sur les plans stratégique et opérationnel avec les unités à comptabilité autonome en vue d'élaborer des stratégies et des plans de gestion du cycle de vie du matériel de l'ONU et du matériel appartenant aux contingents. Elle comprend quatre groupes : le Groupe de contrôle du matériel et des stocks, le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, le Groupe du matériel appartenant aux contingents et le Groupe de la cession du matériel. L'élargissement des opérations de l'AMISOM à quatre secteurs, y compris Mogadiscio, et l'augmentation de ses effectifs entraîneront une augmentation considérable du volume de travail, d'où la nécessité du personnel supplémentaire proposé ci-dessous.

66. Il est proposé de renforcer l'effectif du Groupe de contrôle du matériel et des stocks en le dotant d'un poste d'assistant chargé du contrôle du matériel et des stocks (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Mombasa. Le titulaire sera chargé des fonctions d'analyse liées au cadre de responsabilisation de l'UNSOA et à la gestion des principaux indicateurs de résultat. Il devra également contribuer à préparer la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public, pour laquelle la Section joue un rôle central.

67. Il est proposé d'augmenter l'effectif du Groupe de la réception et de l'inspection d'un poste d'assistant chargé de la réception et de l'inspection (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Mombasa. Du personnel supplémentaire sera nécessaire pour gérer l'augmentation de la charge de travail attendue de l'élargissement des opérations.

68. Il est proposé d'affecter un poste d'assistant chargé du matériel appartenant aux contingents (Service mobile) au Groupe du matériel appartenant aux contingents à Mogadiscio. Le titulaire sera chargé d'effectuer des inspections périodiques et à l'arrivée, de rapatrier le matériel appartenant aux contingents et de prêter conseils aux pays fournisseurs de contingents. Alors qu'auparavant seulement deux pays fournisseurs de contingents étaient remboursés pour le matériel appartenant aux

contingents à partir du Fonds d'affectation spéciale en appui à l'AMISOM, il faudra probablement en rembourser cinq à partir du budget ordinaire, ce qui exige la création d'un poste de la catégorie du Service mobile.

69. Le Bureau d'appui prévoit une augmentation du volume du matériel qu'il faudra céder en 2012/13 en raison des effectifs à soutenir et du niveau des combats attendu dans les nouveaux secteurs, ainsi que du grand nombre des biens qui auront atteint le terme de leur vie utile en 2012/13. Le Groupe de la cession du matériel aura donc besoin d'un assistant chargé de la cession du matériel (Service mobile) à Mogadiscio.

70. Il est proposé de transférer deux postes d'assistant chargé de la réception et de l'inspection (Service mobile) de la Section de la gestion du matériel de Nairobi à Mogadiscio afin de gérer l'augmentation prévue de la charge de travail à la base logistique avancée.

71. Il est également proposé de transférer un poste de fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection (Service mobile) de la Section de la gestion du matériel de Mombasa à Nairobi; le titulaire sera chargé de la coordination technique des stocks gérés par la Section. Il s'occupera de la gestion des données et aidera l'administrateur chargé du matériel appartenant aux contingents à Nairobi.

Base d'appui de Mombasa

72. La base d'appui logistique avancée de Mombasa fait office de dispositif de transport multimodal et de zone de transit et de stockage pour la plupart du matériel à destination ou en provenance de Mogadiscio. Étant donné l'expansion géographique de la force, l'UNSOA envisage d'établir des bases logistiques avancées dans chacun des trois nouveaux secteurs. Le secteur 1, qui comprend Mogadiscio, aura besoin, du fait de sa taille, d'un fonctionnaire chargé de la logistique et de deux assistants au soutien logistique (tous agents du Service mobile) pour gérer les opérations.

73. Il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) de la Section de la gestion du matériel en tant que poste de fonctionnaire chargé des stocks et des fournitures (P-3) à la Base d'appui de Mombasa. La Section de la gestion du matériel était dotée à l'origine d'un spécialiste de la gestion du matériel (P-3) chargé de diriger le Groupe du matériel appartenant aux contingents. Cependant, compte tenu de l'expérience passée et du déploiement relativement faible de matériel appartenant aux contingents, le Groupe a fonctionné efficacement sous la direction d'un fonctionnaire chargé de l'inspection (Service mobile). Par conséquent, il est proposé de réaffecter le poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) en tant que poste de fonctionnaire chargé des stocks et des fournitures (P-3) à la Base d'appui de Mombasa, au sein du Groupe intégré de gestion des entrepôts. Le titulaire sera chargé de surveiller les procédures d'entreposage et de contrôle des stocks, de coordonner la gestion des stocks et de vérifier l'exactitude des comptes d'inventaire.

Section de la gestion de l'appui en matière d'information

74. La Section de la gestion de l'appui en matière d'information gère la fourniture des services d'appui en matière d'information à l'AMISOM et, en prêtant appui, prend pied dans le paysage de l'information somalien. Il s'agit, à long terme, de promouvoir des solutions qui soient mises en œuvre sous le contrôle et la direction des Somaliens et susceptibles de concourir au renforcement des capacités en

Somalie. Du fait de l'élargissement de l'AMISOM à davantage de pays fournisseurs de contingents et à une plus vaste zone géographique, il convient de créer un poste de spécialiste de la gestion des programmes (administrateur recruté sur le plan national) en vue de concevoir, d'appliquer et d'évaluer avec plus d'efficacité l'exécution des programmes, l'administration des contrats, la recherche et la gestion des ressources. Le titulaire apportera l'appui nécessaire en matière de gestion des programmes à l'AMISOM, au Gouvernement fédéral de transition et à l'UNPOS.

75. Il est en outre proposé de réaffecter l'actuel poste P-4 de producteur de radiodiffusion en tant que poste P-4 de fonctionnaire de l'information au sein de la Section, étant donné que la fonction de radiodiffusion à l'AMISOM est progressivement transférée à un organe de radiodiffusion indépendant.

Section de la gestion des marchés

76. La Section de la gestion des marchés est chargée de gérer et contrôler les contrats et de mettre en place des systèmes efficaces de contrôle des contrats. L'élargissement du mandat de l'AMISOM s'accompagnera d'une augmentation des activités liées à la sous-traitance des services à des prestataires privés. Il faudra continuer de prêter assistance aux unités à comptabilité autonome et à la Section des achats, surtout en matière d'élaboration de contrats ou de modification des contrats existants. Par ailleurs, le contrôle de l'exécution des contrats et les visites de sites de projets et de zones d'opérations entraîneront une augmentation de la charge de travail. Vu qu'il faudra du personnel supplémentaire pour gérer un plus grand nombre de contrats et de fournisseurs dans une zone d'opérations plus étendue, il est proposé de créer trois postes de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (administrateur recruté sur le plan national) pour accomplir les tâches susmentionnées à Nairobi.

77. Il est proposé de réaffecter un poste d'agent chargé des stocks et des fournitures (Service mobile) de la Base d'appui de Mombasa en tant que poste de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats (Service mobile) au sein de la Section de la gestion des marchés et de le transformer ensuite en poste d'administrateur adjoint chargé de la gestion des contrats recruté sur le plan national, afin de fournir l'appui nécessaire face à l'augmentation du nombre et de la complexité des contrats de l'UNSOA, en particulier compte tenu du fait que ce programme s'étend à la partie sud-centrale de la Somalie. En outre, la réaffectation et la transformation du poste apporteront aux administrateurs chargés de la gestion des contrats le soutien dont ils ont besoin et leur permettront de déléguer les fonctions de surveillance et de contrôle de conformité à des administrateurs adjoints chargés de la gestion des contrats recrutés sur le plan national.

78. Compte tenu du besoin accru de soutenir les opérations d'achat, il est proposé de réaffecter un poste P-4 de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats à la Section des achats (Services administratifs) en tant que poste P-4 d'administrateur chargé des achats dont le titulaire dirigera la Section. Pour aider la Section de la gestion des marchés dans ses propres activités, il est également proposé de réaffecter un poste P-3 de fonctionnaire chargé des achats de la Section des achats à la Section de la gestion des marchés en tant que poste P-3 de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats. La Section des achats et la Section de la gestion des marchés seront ainsi dirigées chacune par un fonctionnaire de la classe P-4, ce qui a été jugé nécessaire compte tenu du volume et de la complexité des activités menées au sein de ces deux sections.

Services administratifs

79. Le tableau ci-après est un récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour les services administratifs.

| <i>Type de modification proposée</i> | <i>Postes</i> |
|---|--|
| Création au sein des Services administratifs | 9 2 postes du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, 6 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national |
| Réaffectation de la Section de la gestion des marchés (Services de soutien) à la Section des achats (Services administratifs) | 1 Réaffectation de 1 poste P-4 de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats en tant que poste P-4 de fonctionnaire chargé des achats |
| Réaffectation de la Section des achats (Services administratifs) à la Section de la gestion des marchés (Services de soutien) | (1) Réaffectation de 1 poste P-3 de fonctionnaire chargé des achats en tant que poste P-3 de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats |
| Transformation au sein de la Section des achats | – Transformation de 1 poste de fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) en poste d'administrateur chargé des achats recruté sur le plan national |
| Suppression au sein de la Section des ressources humaines | (2) 2 postes d'assistant aux ressources humaines (Service mobile) |
| Augmentation nette | 7 |

Section des achats

80. On s'attend à une augmentation considérable des besoins en matière d'achats étant donné que les services et biens doivent être achetés, livrés et gérés dans trois nouveaux secteurs géographiquement distincts. Il est proposé de créer trois postes supplémentaires à Nairobi pour satisfaire les besoins de la Section des achats, dont un poste d'administrateur chargé des achats recruté sur le plan national pour gérer la charge de travail accrue et deux postes d'assistant aux achats (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les assistants aux achats, qui relèveront du sous-groupe de l'enregistrement des fournisseurs, seront chargés de traiter l'augmentation prévue des activités de gestion des fournisseurs.

81. En plus des réaffectations de postes de fonctionnaire chargé des achats et de fonctionnaire chargé de la gestion des contrats au sein de la Section des achats (Services administratifs) et de la Section de la gestion des marchés (Services de soutien) mentionnées plus haut, il est proposé de transformer un poste de fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) en poste d'administrateur chargé des achats recruté sur le plan national. Lorsque l'UNSOA a créé un groupe d'appui au sein de la Section des achats, l'idée initiale était qu'il soit dirigé par un fonctionnaire chargé des achats (Service mobile). Cependant, il a été établi qu'un administrateur recruté sur le plan national serait plus approprié pour remplir ce rôle. Un poste d'administrateur recruté sur le plan national a donc été transféré de la Section du contrôle des mouvements à la Section des achats qui, à son tour, a transféré un poste d'agent du Service mobile à la Section du contrôle des

mouvements. Il est donc proposé, pour donner un caractère définitif à cet arrangement, de transformer le poste d'agent du Service mobile de la Section des achats en poste d'administrateur chargé des achats recruté sur le plan national et de reclasser le poste d'administrateur de la Section du contrôle des mouvements recruté sur le plan national en poste de fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (Service mobile).

82. L'administrateur chargé des achats recruté sur le plan national élaborera une stratégie de gestion des fournisseurs; il aidera les fournisseurs actuels et potentiels à traiter les documents relatifs à la TVA et examinera avec eux comment le Bureau d'appui peut travailler plus efficacement avec les fournisseurs locaux.

83. Le fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (Service mobile) créera et mettra en œuvre des procédures opérationnelles pour tous les mouvements internes, établira des statistiques pour analyser la capacité maximale de différents moyens de transport et veillera à ce que la documentation nécessaire soit dûment préparée pour permettre la gestion des activités au sein de la Section du contrôle des mouvements.

Section des finances

84. La Section des finances de l'UNSOA est unique en son genre car elle gère deux organisations ayant deux sources distinctes de crédits statutaires (ceux inscrits au budget des opérations de maintien de la paix et ceux inscrits au budget ordinaire) ainsi que trois différents fonds d'affectation spéciale (Fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'AMISOM, Fonds d'affectation spéciale à l'appui des institutions transitoires somaliennes de sécurité et Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités de consolidation de la paix en Somalie). Ces différentes sources de financement exigent la tenue et la clôture de comptes mensuels et annuels et la gestion de six comptes bancaires distincts. Le nombre d'opérations traitées par la Section a augmenté de 68 % entre l'exercice 2010/11 (16 151 opérations) et l'exercice 2011/12 (27 063 opérations). Du fait de l'augmentation des effectifs de l'AMISOM et du récent déploiement de l'UNPOS dans trois secteurs en Somalie, le nombre d'opérations devrait encore augmenter.

85. Pour faire face au surcroît de travail, il est proposé de créer deux postes d'assistant aux finances (1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à Nairobi et 1 poste d'agent du Service mobile à Mogadiscio). Le poste de Mogadiscio sera affecté au Bureau du Caissier et permettra de fournir directement des services pour les activités de l'UNSOA et de l'UNPOS. Le nombre des autres postes de la Section des finances est maintenu à un niveau minimum car l'UNSOA tirera parti de l'appui fourni par le Centre de services régional d'Entebbe.

Section des ressources humaines

86. La charge de travail de la Section a considérablement augmenté au cours de l'année écoulée en raison de trois facteurs principaux : a) le reclassement de Nairobi et de Mombasa en lieu d'affectation familles autorisées pour l'UNSOA et la gestion des prestations qui en découlent; b) l'augmentation des activités de l'UNSOA, de l'AMISOM et de l'UNPOS en Somalie, qui a entraîné une augmentation substantielle des voyages dans la zone; c) le fait que le Siège de l'ONU délègue davantage de pouvoirs aux bureaux extérieurs en matière de gestion des prestations dues au personnel.

87. En raison de l'augmentation considérable de la charge de travail au cours de l'année écoulée et de l'augmentation prévue des effectifs des contingents et du personnel des Nations Unies, il est proposé de créer deux postes d'assistant aux ressources humaines (1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à Nairobi et 1 poste d'agent du Service mobile à Mogadiscio). Le nombre des autres postes de la Section des ressources humaines est maintenu à un niveau minimum car l'UNSOA tirera parti de l'appui fourni par le Centre de services régional d'Entebbe.

88. Il est proposé de supprimer deux postes temporaires d'assistant aux ressources humaines (Service mobile).

Groupe de la formation

89. Le renforcement des capacités de l'AMISOM est un élément essentiel du mandat du Bureau d'appui. La charge de travail du Groupe de la formation augmentera considérablement avec le déploiement de 5 731 soldats supplémentaires provenant de nouveaux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Il faudra assurer la formation préalable au déploiement de ce nouveau personnel dans des sites supplémentaires et le renforcement des capacités dans tous les domaines du dispositif de soutien logistique de l'UNSOA. Il est par conséquent proposé de créer deux postes d'assistant à la formation (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Nairobi.

Services techniques

90. Le tableau ci-après est un récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposées pour les services techniques.

| <i>Type de modification proposée</i> | <i>Postes</i> |
|--|---|
| Création au sein des services techniques | 38 4 postes P-3, 30 postes d'agent du Service mobile, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national |
| Transfert au sein de la Section du génie de Nairobi à Mogadiscio | – 1 poste P-4 de chef adjoint de la Section du génie, 6 poste d'assistant génie (Service mobile) |
| Reclassement au sein de la Section du contrôle des mouvements | – 1 poste de fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (administrateur recruté sur le plan national) en poste de fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (Service mobile) |
| Réaffectation au sein de la Section des services médicaux | – Réaffectation de 1 poste P-3 de spécialiste de la logistique médicale en tant que poste P-3 de médecin |
| Augmentation nette | 38 |

Bureau du Chef des services techniques

91. Il est proposé de renforcer le Bureau du Chef des services techniques en le dotant d'un poste de spécialiste des projets (Service mobile) à Mogadiscio en vue de collaborer plus efficacement avec l'AMISOM et de prêter conseils et assistance au

quartier général de l'AMISOM et au prochain Directeur de l'appui à la Mission en ce qui concerne la fourniture de l'appui en matière de services techniques. Le titulaire sera le « coordonnateur de secteur pour la prestation de services techniques » pour l'élargissement du mandat en Somalie et, à ce titre, gèrera la fourniture des services au titre des contrats de secteur, y compris l'approvisionnement en carburant, les rations et les entrepôts. Il sera également chargé de coordonner les besoins en multiplicateurs de force et en éléments habitants des pays fournisseurs de contingents au niveau des plates-formes de secteur, de favoriser une gestion plus saine des ressources de la Section et de fournir au Chef des services techniques les informations lui permettant de prendre des décisions judicieuses.

Section des opérations aériennes

92. La Section des opérations aériennes planifie et coordonne l'utilisation de tous les moyens aériens et terrestres en place et de ceux fournis par l'intermédiaire de prestataires de services privés. En application de la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité, l'UNSOA exploitera 15 hélicoptères à titre exclusif et l'ONU louera en outre des appareils pour le transit des marchandises auprès de tierces parties et d'entreprises privées, en fonction des besoins. Avec ces 15 hélicoptères et l'élargissement de la zone d'opérations, les opérations aériennes ont gagné en complexité et en volume.

93. La Section des opérations aériennes aura besoin de neuf nouveaux postes, dont un poste de spécialiste des opérations aériennes (P-3), deux postes de spécialiste des opérations aériennes (Service mobile) et six postes d'assistant aux opérations aériennes (Service mobile), pour créer les trois équipes d'appui aux trois secteurs et gérer les tâches à accomplir, notamment les évacuations sanitaires, la relève des contingents, les opérations de recherche et de sauvetage et l'escorte de convois. Les ressources supplémentaires, qui seront basées à Mogadiscio et dans les secteurs le moment venu, auront une grande importance pour ce qui est d'assurer le respect des règles et les niveaux de sécurité les plus élevés.

Section du génie

94. La Section du génie assure la direction administrative et technique de l'ensemble des opérations du génie de l'UNSOA, notamment les travaux de construction, les services d'entretien des installations et des camps, les travaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement, l'alimentation en électricité et la gestion du matériel de génie. L'élargissement prévu des opérations de l'AMISOM dans trois secteurs entraînera un surcroît de travail pour la Section; il est donc proposé de créer quatre postes.

95. Il est proposé de créer un poste d'ingénieur (P-3) à Nairobi pour aider le Chef de la Section du génie à élaborer et gérer les contrats relatifs aux opérations du génie pour les trois secteurs. L'ingénieur sera chargé de contrôler et d'évaluer l'exécution des contrats dans une zone d'opérations beaucoup plus vaste et de gérer les projets de génie qu'exige l'augmentation du personnel en tenue.

96. Il est proposé de créer un poste d'assistant à la gestion des avoirs et du matériel (Service mobile) à Mogadiscio pour gérer le matériel de génie durable affecté à la Section, dont la valeur et la quantité ont augmenté. Il est proposé de créer un poste de technicien (eau et assainissement) (agent du Service mobile) pour gérer les plus de 35 stations d'épuration des eaux et 30 stations de traitement des

eaux usées à Mogadiscio et dans les secteurs. Enfin, il est proposé de créer un poste d'assistant (génie) (agent du Service mobile) dont le titulaire aidera à gérer les quelque 500 groupes électrogènes et 14 centrales électriques installés à ce jour.

Section des services d'information géographique

97. La Section des services d'information géographique recueille, vérifie, gère et stocke les données géospatiales et les analyse pour en tirer des produits dont l'AMISOM, l'UNSOA et l'UNPOS se serviront aux fins de planification, d'information et d'opérations de sécurité. Étant donné que ni l'AMISOM ni les pays fournisseurs de contingents ne disposent de moyens en matière d'information géographique ou de cartographie, l'élargissement des opérations dans la partie sud-centrale de la Somalie entraînera un surcroît de travail pour la Section. La superficie de la zone concernée est passée de moins de 65 kilomètres carrés à plus de 296 000 kilomètres carrés. Au cours de l'exercice 2012/13, la Section entend mettre au point des produits géospatiaux du grand Mogadiscio ainsi que quelque 1 000 cartes opérationnelles et thématiques. Le niveau actuel des effectifs ne peut permettre de faire face aux besoins supplémentaires; aussi, est-il proposé, pour répondre à l'accroissement de la demande, de créer trois postes à Nairobi, dont deux postes de spécialiste de l'information géographique (1 poste P-3 et 1 d'administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

98. Le spécialiste de l'information géographique (P-3) sera chargé de mettre au point les divers produits géospatiaux dont ont besoin l'UNSOA, l'AMISOM et l'UNPOS pour fonctionner efficacement et pour prendre des décisions en connaissance de cause sur la base d'informations à jour et exactes. Ces produits comprendront des cartes topographiques pour les militaires, l'analyse de terrain pour les travaux de génie et les communications, l'analyse de l'infrastructure et des produits pour la logistique et les transports aériens et terrestres, l'analyse des données politiques et le recensement des incidents aux fins de la sécurité. Le spécialiste de l'information géographique sera chargé du contrôle de la qualité des produits ainsi que de la liaison avec les clients afin de déterminer les besoins.

99. Le spécialiste de l'information géographique (administrateur recruté sur le plan national) veillera à ce que toutes les demandes soient honorées en temps voulu, tiendra des registres sur la budgétisation axée sur les résultats et les principaux indicateurs de résultat et veillera à ce que la feuille de route pour mener à terme la transition en Somalie (septembre 2011) soit précise et à jour. Il sera chargé de l'élaboration de cartes urbaines à grande échelle et de la mise à jour des cartes topographiques classiques destinées aux militaires de l'AMISOM. Il est proposé de créer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour apporter l'appui nécessaire aux spécialistes de l'information géographique.

Services médicaux

100. La Section des services médicaux fournit des conseils techniques à l'AMISOM et coordonne les évacuations sanitaires, les consultations spécialisées et les hospitalisations hors de la zone d'opérations. Elle prête aussi assistance à l'AMISOM en fournissant des conseils sur la santé et les soins préventifs et en élaborant des programmes de formation médicale, le cas échéant. La Section aura besoin de deux

postes supplémentaires à Mogadiscio, dont un poste de coordonnateur paramédical des interventions d'urgence et un d'assistant médical (Service mobile), pour faire face à l'augmentation du nombre d'agents en tenue et à l'extension de la zone d'opérations. Le Coordonnateur paramédical sera chargé d'améliorer l'aptitude de l'AMISOM à fournir en temps voulu des services efficaces d'évacuation de blessés et de malades vers des établissements médicaux de niveau III/IV hors de la Somalie et d'assurer le renforcement des capacités sur le plan local. L'assistant médical aidera le Chef du service médical de l'AMISOM à planifier et coordonner les plans d'appui médical de l'UNSOA ainsi qu'à gérer les stocks stratégiques de médicaments, de matériel et de fournitures prépositionnés à Mogadiscio.

101. Au vu de l'appui fourni à l'AMISOM et, de plus en plus, au personnel de l'ONU à Mogadiscio, la présence d'un médecin se révèle nécessaire à Mogadiscio afin de coordonner les soins médicaux sur le terrain. Par conséquent, il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste de la logistique médicale (P-3) en tant que poste de médecin (P-3) exerçant à Mogadiscio par roulement. Grâce à la réaffectation de ce poste, un médecin qualifié sera présent sur le terrain en Somalie, qui se rendra sur les sites de déploiement du personnel de l'ONU par roulement, fournira les soins et les conseils nécessaires, assurera la liaison avec le Chef du service médical de la force de l'AMISOM et le Coordonnateur des soins du centre médical du Bureau d'appui à Mogadiscio, et coordonnera les évacuations de blessés et de malades sur le terrain de la Somalie vers le Kenya, selon les besoins.

Section du contrôle des mouvements

102. À mesure que de nouveaux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police se joignent à l'AMISOM et déploient leur personnel dans des sites où les conditions sont de plus en plus difficiles, il faut s'attendre à une augmentation considérable de la charge de travail de la Section du contrôle des mouvements. Il convient donc de créer quatre nouveaux postes à Nairobi et à Mogadiscio.

103. L'équipe de Mogadiscio serait constituée de trois assistants au contrôle des mouvements (Service mobile), qui coordonneront et exécuteront tous les mouvements en direction, en provenance et à l'intérieur du secteur 1. Chaque assistant sera chargé de l'un des domaines de responsabilité suivants : a) Centre mixte de contrôle de la Mission; b) marchandises; c) mouvements d'articles dangereux et de passagers et réservations.

104. À Nairobi, un assistant au contrôle des mouvements (Service mobile) sera nécessaire pour faire face au surcroît de travail lié au relèvement des contingents.

105. En plus du reclassement opéré au sein de la Section du contrôle des mouvements examiné ci-dessus, il est proposé de transférer sept postes correspondant à des fonctions relevant du génie de Nairobi à Mogadiscio, dont un poste de chef adjoint de la Section du génie (P-4) et six postes d'assistant génie (Service mobile) pour s'occuper des opérations dans le camp et des activités de construction. La Section du génie s'occupe de toute une série de projets de construction à Mogadiscio et devrait fournir un appui renforcé à l'AMISOM durant ses mouvements tactiques à l'intérieur et à l'extérieur de la ville. En outre, elle exploite et entretient des camps et des sites avancés à Mogadiscio ainsi que des stations d'épuration des eaux et des groupes électrogènes appartenant aux contingents et à l'ONU. Il faut donc que du personnel du génie soit présent de façon

permanente sur le terrain pour faire face à la charge de travail et fournir un appui direct à l'AMISOM.

Section des approvisionnements

106. La Section des approvisionnements administre des contrats de prestation de services complexes pour l'approvisionnement en carburant, en produits alimentaires et en fournitures générales. Elle comprend trois groupes, à savoir le Groupe des rations, le Groupe des carburants et le Groupe des fournitures générales, qui ont tous besoin d'une augmentation de leurs effectifs pour continuer à fournir à l'AMISOM l'appui nécessaire.

107. Le Groupe des carburants a besoin d'un poste de fonctionnaire chargé des carburants (Service mobile) à Mogadiscio pour assurer la fourniture de carburants aux contingents dans des sites reculés, dans une vaste zone géographique qui ne dispose guère de voies de transport. Le titulaire devra aussi s'occuper de la qualité et du contrôle des services fournis par les fournisseurs.

108. Le Groupe des fournitures générales est chargé d'établir le budget et les demandes de biens ou services et de gérer le matériel, les fournitures et les services en appui à l'AMISOM et à l'UNPOS. L'augmentation des effectifs autorisés en tenue aura un effet direct sur le volume et la complexité des responsabilités du Groupe; il est donc proposé de créer deux postes d'assistant (agent des services généraux recruté sur le plan national) à Mombasa et quatre postes d'assistant (Service mobile) à Mogadiscio.

Section des transports

109. La Section des transports planifie, organise et contrôle tous les véhicules spécialisés et de transport terrestre appartenant à l'ONU et fournit des services de transport centralisés à l'UNSOA et à l'UNPOS à Nairobi et à Mombasa. Elle gère le matériel appartenant à l'ONU et les véhicules de l'AMISOM, les pièces de rechange et les articles non durables; veille à l'exploitation optimale des stocks; programme les services d'entretien et la rotation des véhicules; planifie les programmes de formation technique pour l'AMISOM, y compris la formation à la sécurité routière; et définit le cahier des charges pour les services d'entretien fournis par des entrepreneurs privés.

110. La Section aura besoin de trois nouveaux postes à Mogadiscio, à savoir un poste de fonctionnaire des transports (P-3) et deux d'assistant aux transports (Service mobile). Secondé par les deux assistants, le fonctionnaire des transports établira et gèrera les divers ateliers d'entretien exploités par des entrepreneurs extérieurs à Mogadiscio et dans les trois nouveaux secteurs; assurera la collecte de données sur les activités d'entretien menées par les entrepreneurs extérieurs; mettra au point le système de gestion des transports; élaborera et mettra en œuvre le plan pour la formation dispensée à l'AMISOM; et mettra en place le système d'approvisionnement et de gestion des pièces de rechange.

Section des communications et de l'informatique

111. La Section des communications et de l'informatique aide l'AMISOM à mettre à niveau ses moyens de communication actuellement limités en vue de satisfaire plus efficacement les besoins des militaires et policiers déployés et de se conformer

aux normes des Nations Unies, autant que possible. La Section aura besoin de deux spécialistes des télécommunications et de trois techniciens des télécommunications (tous agents du Service mobile) à Mogadiscio pour continuer d'apporter le niveau d'appui actuel à la force de l'AMISOM, dont les effectifs ont augmenté.

112. Les nouveaux postes permettront à la Section de créer une petite équipe de spécialistes des télécommunications pour chacun des trois nouveaux secteurs et Mogadiscio et d'assurer l'appui nécessaire dans une zone d'opérations plus étendue. Les équipes seront chargées de mettre en place et d'exploiter divers services (radio, téléphone, courrier électronique, Internet et vidéoconférence) au poste de commandement de chaque secteur.

Centre de services régional d'Entebbe

113. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats concernant le Centre de services régional fait état d'indicateurs de succès et de produits pour les cinq opérations de maintien de la paix et les trois missions politiques spéciales auxquelles le Centre fournira des services au titre des quatre projets initiaux dont la responsabilité doit lui être transférée en 2011/12 (enregistrement des arrivées et des départs du personnel des missions, traitement des indemnités pour frais d'études, fonctionnement d'un centre régional de formation et de conférences et fonctionnement du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements) ainsi que pour les fonctions de gestion des ressources humaines et des finances qui doivent être transférées au Centre pour améliorer la fourniture des services et réaliser des économies d'échelle (fonctions concernant les états de paie, les paiements, les opérations de caisse et les comptes, ainsi que le recrutement au niveau international, la gestion des postes et le contrôle des états de présence assurés sur le terrain).

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Concept du Centre de services régional d'Entebbe pleinement opérationnel, conformément à la stratégie globale d'appui aux missions

2.1.1 Réalisation des 4 premières parties des phases de transition : évaluation, absorption, rationalisation et intégration des fonctions approuvées par le Comité directeur qui ont été transférées des missions desservies par le Centre

2.1.2 Mise en route de la restructuration des fonctions de gestion des finances et des ressources humaines pour le Centre de services régional d'Entebbe

2.1.3 Mise au point définitive du concept et du modèle de prestation de services du Centre

Produits

- Transfert au Centre de services régional d'Entebbe des fonctions et des postes approuvés par le Comité directeur des missions desservies par le Centre
- Normalisation des procédures pour les ressources humaines et les finances
- Achèvement de la phase d'évaluation concernant les achats et les fonctions logistiques d'appui pour les missions desservies par le Centre

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Fourniture d'un appui efficace et rationnel pour l'enregistrement des arrivées et des départs

2.2.1 Réduction du temps nécessaire à l'enregistrement des arrivées (2010/11 : 12 jours; 2011/12 : plus de 95 % des enregistrements effectués en 2 jours; 2012/13 : plus de 98 % des enregistrements effectués en 2 jours)

2.2.2 Réduction du temps nécessaire à l'enregistrement des départs des fonctionnaires recrutés sur le plan international (2010/11 : 12 jours; 2011/12 : plus de 95 % des enregistrements effectués en 1 jour; 2012/13 : plus de 98 % des enregistrements effectués en 1 jour)

2.2.3 Maintien du niveau des services fournis pour l'enregistrement des départs des agents en tenue (2010/11 : 12 jours; 2011/12 : plus de 98 % des enregistrements effectués en 3 jours; 2012/13 : plus de 98 % des enregistrements effectués en 3 jours)

Produits

- Enregistrement de l'arrivée et du départ de 3 000 membres du personnel, dont les agents en tenue et les Volontaires des Nations Unies

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Fourniture d'un appui efficace et rationnel pour le traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études

2.3.1 Maintien du niveau des services fournis en assurant un court délai de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période de pointe (juillet-octobre) (2010/11 : 5 mois; 2011/12 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 7 semaines; 2012/13 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 7 semaines)

2.3.2 Maintien du niveau des services fournis en assurant un court délai de traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études pendant la période creuse (novembre-juin) (2010/11 : 5 mois; 2011/12 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 4 semaines; 2012/13 : plus de 96 % des demandes traitées en moins de 4 semaines)

2.3.3 Réduction du nombre moyen de demandes d'indemnité pour frais d'études renvoyées à la mission (2010/11 : 40 %; 2011/12 : 20 %; 2012/13 : moins de 15 %)

Produits

- Traitement de 6 000 demandes d'indemnité pour frais d'études

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Fourniture d'un appui efficace et rationnel aux participants aux activités proposées au Centre régional de formation et de conférences

2.4.1 Maintien du niveau des services fournis au titre des activités proposées au Centre régional de formation et de conférences (2010/11 : 2 000 membres du personnel, 2011/12 : 3 000; 2012/13 : 3 000)

2.4.2 maintien du niveau des services fournis en réponse aux demandes de formation reçues par le Centre régional de formation et de conférences (2010/11 : 98 % dans les 24 heures; 2011/12 : 98 % dans les 24 heures; 2012/13 : 98 % dans les 24 heures)

2.4.3 Augmentation du niveau de satisfaction des participants aux formations (2010/11 : 97,7 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2011/12 : 98,8 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits; 2012/13 : 99 % des participants satisfaits ou plus que satisfaits)

Produits

- Organisation de 150 stages de formation et conférences auxquels ont participé 3 000 membres du personnel des missions régionales

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.5 Fourniture d'un appui efficace et rationnel pour faciliter les mouvements des contingents au niveau régional

2.5.1 Augmentation du nombre de vols régionaux pour le transport des contingents coordonnés par le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements (2010/11 : sans objet; 2011/12 : 100 vols; 2012/13 : 330 vols)

Produits

- Coordination de 330 vols pour le transport des contingents effectués au moyen d'appareils affrétés pour de longues durées

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.6 Fourniture d'un appui efficace et rationnel en matière de services financiers

2.6.1 Réduction du temps nécessaire au traitement des factures et des demandes de règlement diverses (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % dans les 28 jours civils)

2.6.2 Réduction du temps nécessaire au traitement des virements électroniques (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 97 % dans les 3 jours ouvrables)

2.6.3 Réduction du temps nécessaire au versement mensuel des salaires et indemnités (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 95 % dans les 5 jours ouvrables)

2.6.4 Augmentation du taux de satisfaction des personnes bénéficiant de services financiers (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 70 %)

Produits

- Mise en œuvre de procédures, de pratiques et de systèmes visant à améliorer l'appui aux services financiers
- Traitement de 220 000 opérations de paiement

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.7 Fourniture d'un appui efficace et rationnel dans le domaine des ressources humaines

2.7.1 Réduction du temps nécessaire pour pourvoir les postes vacants à partir des listes de réserve du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % dans les 90 jours civils)

2.7.2 Réduction du délai de réponse aux demandes du personnel concernant les prestations (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 98 % dans les 5 jours ouvrables)

2.7.3 Augmentation du taux de satisfaction des personnes bénéficiant de services dans le domaine des ressources humaines (2010/11 : sans objet; 2011/12 : sans objet; 2012/13 : 70 %)

Produits

- Mise en œuvre de procédures, de pratiques et de systèmes visant à améliorer l'appui dans le domaine des ressources humaines
- Administration des prestations, des indemnités et des états de présence concernant 2 000 fonctionnaires recrutés sur le plan international

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.8 Fourniture d'un appui administratif et logistique efficace au Centre de services régional à Entebbe et au Comité directeur

2.8.1 Gestion efficace et rationnelle des 211 membres du personnel

2.8.2 Construction de 4 bâtiments à usage de bureaux et d'un centre de formation

2.8.3 Fourniture d'un appui efficace pour les réunions du Comité directeur

Produits

- Conception et construction de 4 bâtiments à usage de bureaux et d'un centre de conférences
- Organisation et tenue de 4 réunions du Comité directeur et mise en œuvre des décisions du Comité
- Présentation de 12 rapports mensuels au Comité directeur sur les activités et les réalisations du Centre de services régional
- Tenue de 8 ateliers de rationalisation des procédures dans le domaine des finances et des ressources humaines

- Mise en œuvre de 6 modules de la suite logicielle d'appui aux missions (Field Support Suite) et du progiciel iNeed
- Conception et élaboration de 2 modèles de financement
- Examen des plans de continuité des opérations, de reprise après sinistre et d'évaluation des risques

Facteurs externes : Retards pris en matière de déploiement des fonctions et du personnel; résolutions du Conseil de sécurité et modification des mandats des missions bénéficiant du programme; capacité des prestataires, des sous-traitants et des fournisseurs, s'agissant de fournir des biens et des services; mise en œuvre de 6 modules de la suite logicielle d'appui aux missions (Field Support Suite) et du progiciel iNeed; application des décisions du Comité directeur par les missions des parties prenantes et les divisions du Département de l'appui aux missions

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

| Catégorie de dépenses | Dépenses (2010/11) (1) | Montant alloué (2011/12) (2) | Dépenses prévues (2012/13) (3) | Variation | |
|--|------------------------------|---------------------------------------|---|----------------------------|------------------------------|
| | | | | Montant (4) = (3) - (2) | Pourcentage (5) = (4)/(2) |
| Militaires et personnel de police | | | | | |
| Observateurs militaires | – | – | – | – | – |
| Contingents | 40 050,4 | 56 865,3 | 102 979,8 | 46 114,5 | 81,1 |
| Police de l'Union africaine | 12,3 | 275,7 | 273,0 | (2,7) | (1,0) |
| Unités de police constituées | – | – | 2 011,9 | 2 011,9 | – |
| Total partiel | 40 062,7 | 57 141,0 | 105 264,7 | 48 123,7 | 84,2 |
| Personnel civil | | | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 20 294,1 | 23 312,0 | 37 465,7 | 14 153,7 | 60,7 |
| Personnel recruté sur le plan national | 3 303,3 | 5 937,4 | 4 792,7 | (1 144,7) | (19,3) |
| Volontaires des Nations Unies | – | – | – | – | – |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | – | 136,9 | – | (136,9) | (100,0) |
| Total partiel | 23 597,4 | 29 386,3 | 42 258,4 | 12 872,1 | 43,8 |
| Dépenses opérationnelles | | | | | |
| Personnel fourni par des gouvernements | – | – | – | – | – |
| Observateurs électoraux civils | – | – | – | – | – |
| Consultants | 2 265,4 | 2 094,6 | 2 250,2 | 155,6 | 7,4 |
| Voyages | 1 750,7 | 1 100,6 | 2 106,3 | 1 005,7 | 91,4 |
| Installations et infrastructures | 57 771,6 | 88 711,7 | 74 020,5 | (14 691,2) | (16,6) |
| Transports terrestres | 11 458,4 | 24 505,3 | 34 775,7 | 10 270,4 | 41,9 |
| Transports aériens | 1 752,6 | 2 352,0 | 46 150,9 | 43 798,9 | 1 862,2 |
| Transports maritimes ou fluviaux | 403,1 | 1 485,6 | 1 851,9 | 366,3 | 24,7 |
| Communications | 13 945,5 | 22 948,6 | 31 223,5 | 8 274,9 | 36,1 |
| Informatique | 3 041,1 | 7 248,3 | 7 287,3 | 39,0 | 0,5 |

| Catégorie de dépenses | Dépenses (2010/11) (1) | Montant alloué (2011/12) (2) | Dépenses prévues (2012/13) (3) | Variation | |
|---|------------------------------|---------------------------------------|---|----------------------------|------------------------------|
| | | | | Montant (4) = (3) - (2) | Pourcentage (5) = (4)/(2) |
| Santé | 12 775,0 | 16 401,7 | 25 418,3 | 9 016,6 | 55,0 |
| Matériel spécial | – | – | – | – | – |
| Fournitures, services et matériel divers | 41 265,6 | 37 717,0 | 65 659,6 | 27 942,6 | 74,1 |
| Projets à effet rapide | – | – | – | – | – |
| Total partiel | 146 429,0 | 204 565,4 | 290 744,2 | 86 178,8 | 42,1 |
| Total brut | 210 089,1 | 291 092,7 | 438 267,3 | 147 174,6 | 50,6 |
| Recettes provenant des contributions du personnel | 3 082,3 | 3 390,8 | 3 361,3 | (29,5) | (0,9) |
| Total net | 207 006,8 | 287 701,9 | 434 906,0 | 147 204,1 | 51,2 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – | – | – | – | – |
| Total | 210 089,1 | 291 092,7 | 438 267,3 | 147 174,6 | 50,6 |

B. Gains d'efficacité

114. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 tiennent compte de la mise en œuvre des initiatives suivantes qui visent à réaliser des gains d'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie | Montant | Initiative |
|---|----------------|---|
| Transports terrestres – location de véhicules | 300,0 | L'UNSOA a décidé de ne plus externaliser les services de transport du personnel et d'assurer ces services en interne en utilisant sa flotte de véhicules légers et en recourant à différents sous-traitants. |
| Mouvements des contingents | 1 748,0 | Le fait que l'UNSOA contribue au renforcement de la sécurité à l'aéroport international de Mogadiscio et de ses trajectoires de vol a permis à l'Organisation d'affréter de plus gros aéronefs qui servent à la relève des contingents, réduisant ainsi le coût moyen prévu par mouvement et par personne, qui a ainsi été ramené de 1 692 dollars (montant proposé pour 2011/12) à 1 543 dollars (montant proposé pour 2012/13). |
| Communications par réseaux commerciaux | 1 330,0 | L'UNSOA a décidé de commencer à faire appel à des fournisseurs locaux d'accès à Internet et à moins utiliser les contrats-cadres de services par satellite. |
| Total | 3 378,0 | |

C. Taux de vacance de postes

115. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2012/13 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

| <i>Catégorie</i> | <i>Taux effectif 2010/11</i> | <i>Taux prévu au budget 2011/12</i> | <i>Projection 2012/13</i> |
|--|----------------------------------|---|-------------------------------|
| Militaires et personnel de police | | | |
| Observateurs militaires | – | – | – |
| Contingents | 24,0 | 15,0 | 10,0 |
| Police de l'Union africaine | 73,5 | 80,0 | 80,0 |
| Unités de police constituées | – | – | 15,0 |
| Personnel civil | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | 17,9 | 20,0 | 19,7 |
| Personnel recruté sur le plan national | | | |
| Administrateurs recrutés sur le plan national | 11,5 | 6,3 | 29,6 |
| Agents des services généraux recrutés sur le plan national | 17,0 | 22,0 | 15,2 |
| Volontaires des Nations Unies | – | – | – |
| Emplois de temporaire ^a | | | |
| Personnel recruté sur le plan international | – | 15,0 | – |
| Personnel recruté sur le plan national | – | – | – |
| Personnel fourni par des gouvernements | – | – | – |
| Observateurs électoraux civils | – | – | – |

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

D. Formation

116. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Montant prévu</i> |
|--|----------------------|
| Consultants | |
| Formateurs | 129,8 |
| Voyages | |
| Voyages au titre de la formation | 477,8 |
| Fournitures, services et matériel divers | |
| Honoraires, fournitures et services | 397,9 |
| Total | 1 005,5 |

117. Le nombre prévu de participants aux programmes de formation pour l'exercice 2012/13, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

| | <i>Personnel recruté sur le plan international</i> | | | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | | | <i>Militaires et personnel de police</i> | | |
|--------------------------------|--|-----------------------------|-------------------------------|---|-----------------------------|-------------------------------|--|-----------------------------|-------------------------------|
| | <i>Nombre effectif 2010/11</i> | <i>Nombre prévu 2011/12</i> | <i>Nombre proposé 2012/13</i> | <i>Nombre effectif 2010/11</i> | <i>Nombre prévu 2011/12</i> | <i>Nombre proposé 2012/13</i> | <i>Nombre effectif 2010/11</i> | <i>Nombre prévu 2011/12</i> | <i>Nombre proposé 2012/13</i> |
| Formation interne | 208 | 190 | 819 | 109 | 162 | 843 | – | 2 195 | 3 545 |
| Formation externe ^a | 41 | 63 | 83 | 4 | 7 | 18 | – | – | – |
| Total | 249 | 253 | 902 | 113 | 169 | 861 | – | 2 195 | 3 545 |

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

118. Pendant l'exercice, les membres du personnel de l'UNSOA recevront des formations qui leur permettront de consolider leurs aptitudes opérationnelles et techniques et leurs compétences de direction et d'organisation. En outre, l'UNSOA poursuivra ses activités de renforcement des capacités de sorte que l'AMISOM puisse mieux planifier et exécuter ses opérations de maintien de la paix. La formation portera principalement sur la gestion logistique se rattachant au contrôle des mouvements, au soutien sanitaire, aux technologies de l'information et des communications, à l'aviation, au génie et à la gestion du matériel et de l'approvisionnement. Le budget prévoit la participation de 1 855 membres du personnel de l'AMISOM à Nairobi, à Mombasa, à Mogadiscio et dans les capitales des pays fournissant des contingents.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur

119. Les dépenses prévues au titre des contingents de l'AMISOM pour l'exercice 2012/13, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services), s'établissent à 24 463 300 dollars comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Montant prévu</i> |
|---|----------------------|
| Matériel majeur | |
| Contingents | 23 790,7 |
| Unités de police constituées | 672,6 |
| Total partiel | 24 463,3 |
| Soutien autonome | – |
| Installations et infrastructure | – |
| Communications | – |
| Santé | – |

| <i>Catégorie</i> | <i>Montant prévu</i> |
|--------------------------------|----------------------|
| Matériel spécial | — |
| Total partiel | — |
| Total | 24 463,3 |

F. Services de détection des mines et de déminage

120. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2012/13 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Catégorie</i> | <i>Montant prévu</i> |
|--|----------------------|
| Matériel spécial | |
| Matériel de détection de mines et de déminage. | |
| Fournitures, services et matériel divers | |
| Services de détection des mines et de déminage | 42 400,0 |
| Fournitures pour la détection des mines et le déminage | — |

121. Durant l'exercice 2012/13, le Service de la lutte antimines continuera d'apporter un appui dans le domaine de la neutralisation des explosifs et munitions et de la lutte contre les engins explosifs improvisés. Pour ce faire, le Service s'attachera à proposer des formations de sorte que l'AMISOM dispose d'agents et d'opérateurs qualifiés pour coordonner et mener les activités de neutralisation des explosifs et munitions et faciliter ainsi les opérations de la Mission à Mogadiscio, y compris des activités de levé et d'inspection des itinéraires, de dépollution des infrastructures et des champs de bataille, et de vérification des terres pour la construction de bases ou d'installations. Le dispositif d'appui comprendra également des activités de formation spécialisée visant à ce que les équipes de l'AMISOM puissent faire face aux menaces de plus en plus complexes que constituent les engins explosifs dans la zone d'opérations de l'AMISOM; des activités de formation au déminage et à la dépollution des champs de bataille; et la fourniture du matériel spécial et des explosifs nécessaires à l'exécution des opérations de dépollution. À mesure que l'AMISOM poursuivra ses travaux, le Service de la lutte antimines devra en priorité lui fournir des équipes civiles de neutralisation recrutées dans le cadre d'arrangements contractuels, des chiens détecteurs d'explosifs et des maîtres-chiens ainsi que d'autres moyens et matériels spécialisés qui faciliteront ses opérations et permettront de lever les menaces posées par les engins explosifs dans les zones auxquelles les contingents de la Mission n'ont qu'un accès limité. Le Service de la lutte antimines renforcera son dispositif d'appui compte tenu de l'augmentation des effectifs de l'AMISOM à 17 731 agents en tenue déployés dans la partie sud-centrale de la Somalie dans trois nouveaux secteurs opérationnels.

G. Centre de services régional d'Entebbe : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

| <i>Catégorie</i> | <i>Dépenses prévues (2012/13)</i> |
|--|---------------------------------------|
| Personnel civil | |
| Personnel recruté sur le plan international | – |
| Personnel recruté sur le plan national | – |
| Volontaires des Nations Unies | – |
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | – |
| Total partiel | – |
| Dépenses opérationnelles | |
| Consultants | 14,5 |
| Voyages | 12,8 |
| Installations et infrastructures | 473,7 |
| Transports terrestres | 8,1 |
| Transports aériens | – |
| Communications | 40,9 |
| Informatique | 109,8 |
| Santé | 4,7 |
| Matériel spécial | – |
| Fournitures, services et matériel divers | 6,6 |
| Total partiel | 671,1 |
| Total brut | 671,1 |
| Recettes provenant des contributions du personnel | – |
| Total net | 671,1 |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées) | – |
| Total | 671,1 |

III. Analyse des variations¹

122. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

| | <i>Variation</i> | |
|--------------------|------------------|--------|
| Contingents | 46 114,5 | 81,1 % |

• Mandat

123. L'augmentation des crédits demandés s'explique en partie par le remboursement aux pays fournissant des contingents à l'AMISOM au titre du matériel appartenant aux contingents, y compris les éléments habilitants et multiplicateurs de force de la composante terrestre conformément à la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité. Elle s'explique également en partie par l'augmentation des effectifs de l'AMISOM, de 12 000 à 17 181 éléments, qui opèrent dans quatre secteurs dans la partie sud-centrale de la Somalie, ce qui exige une augmentation de tous les services d'appui technique, y compris la fourniture de rations. Un coefficient délais de déploiement de 10 % est appliqué à l'ensemble des effectifs autorisés.

| | <i>Variation</i> | |
|--|------------------|---|
| Unités de police constituées de l'Union africaine | 2 011,9 | – |

• Mandat

124. L'augmentation des crédits demandés tient au déploiement de deux unités de police constituées, comprenant 280 membres, conformément à la résolution 2036 (2012) du Conseil de sécurité. Le montant prévu doit permettre de couvrir le déploiement et la relève des unités de police constituées, la fourniture de rations et le remboursement du matériel appartenant aux contingents. Un coefficient délais de déploiement de 15 % est appliqué.

| | <i>Variation</i> | |
|--|------------------|--------|
| Personnel recruté sur le plan international | 14 153,7 | 60,7 % |

• Mandat

125. L'augmentation des crédits demandés s'explique par une augmentation du personnel recruté sur le plan international afin de permettre à l'UNSOA de continuer de fournir un soutien logistique aux normes des Nations Unies aux effectifs autorisés accrus de l'AMISOM, soit 17 731 agents en tenue opérant dans quatre secteurs dans la partie sud-centrale de la Somalie. Le montant prévu tient compte des dépenses associées au déploiement échelonné de 56 membres supplémentaires du personnel civil recruté sur le plan international au cours de la période considérée et de l'application d'un taux de vacance de 19,7 % en 2012/13.

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Ne font l'objet d'une analyse que les écarts de plus ou moins 5 % ou 100 000 dollars.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|----------|
| Personnel recruté sur le plan national | (1 144,7) | (19,3 %) |

• **Mandat**

126. La variation s'explique par les dépenses nécessaires au titre de 125 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, un taux de vacance de 15,2 % étant appliqué, et au titre de 27 postes d'administrateur recruté sur le plan national, un taux de vacance de 29,6 % étant appliqué.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|-----------|
| Personnel temporaire (autre que pour les réunions) | (136,9) | (100,0 %) |

• **Gestion**

127. La baisse des crédits demandés s'explique par la suppression de deux postes d'agent du Service mobile recruté sur le plan international qui avaient été financés au titre du personnel temporaire.

| | <i>Variation</i> | |
|--------------------|------------------|-------|
| Consultants | 155,6 | 7,4 % |

• **Mandat**

128. L'augmentation des crédits demandés s'explique par le fait qu'un apport en renfort et en ressources humaines d'appoint de durée limitée est nécessaire pour planifier et mettre en œuvre le dispositif de soutien logistique dans un contexte où le personnel des Nations Unies ne peut être déployé de façon permanente. Les dépenses prévues concernent 13 consultants pour 12 mois chacun à Mogadiscio, contre 11 consultants en 2011/12. L'augmentation des crédits demandés s'explique aussi par l'augmentation du personnel de l'UNSOA, ce qui entraînera une augmentation correspondante des besoins en consultants-formateurs. Il est prévu de s'attacher les services de 43 consultants-formateurs qui seront chargés de renforcer les capacités du personnel de l'UNSOA et de l'AMISOM dans les domaines du soutien logistique, des services techniques et des fonctions administratives, ce qui n'était pas le cas en 2011/12.

| | <i>Variation</i> | |
|----------------|------------------|--------|
| Voyages | 1 005,7 | 91,4 % |

• **Mandat**

129. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par les voyages rendus nécessaires par l'élargissement substantiel de la zone d'opérations de l'AMISOM, l'augmentation de l'effectif autorisé, la mise en place de nouveaux bureaux de l'UNPOS en Somalie et le nombre supplémentaire de pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM. Le personnel apportera un appui aux bureaux régionaux, dispensera la formation préalable au déploiement à l'intention des pays fournisseurs de contingents et se rendra régulièrement dans les postes de

commandement des trois nouveaux secteurs. Le nombre de voyages est passé de 567 en 2011/12 à 1 561 en 2012/13, en partie à cause du nombre accru de voyages à effectuer au titre de la formation.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|----------|
| Installations et infrastructures | (14 691,2) | (16,6 %) |

• **Gestion**

130. La baisse des crédits demandés s'explique principalement par le fait que, sur la base de l'expérience acquise à ce jour, la consommation de combustible pour groupes électrogènes devrait baisser. Elle s'explique aussi par le fait que des chantiers de construction en cours depuis plusieurs années devraient s'achever durant l'exercice 2011/12, et par une réduction des dépenses prévues au titre des travaux d'aménagement et de rénovation. Elle s'explique en outre par une diminution des dépenses liées à la location de locaux et à l'achat de citernes à eau, de fosses septiques et de matériel électrique pour lesquels des crédits avaient été prévus durant l'exercice 2011/12. La baisse des crédits demandés est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses au titre de la construction d'installations à l'aéroport de Mogadiscio et de trois postes de commandement de secteur dans la partie sud-centrale de la Somalie ainsi que des dépenses au titre d'autres projets, notamment l'entretien des routes. Elle est en outre contrebalancée par une augmentation des services d'entretien correspondant, dans une large mesure, aux services d'exploitation des bases d'opérations, par l'achat d'installations préfabriquées et par les dépenses liées aux fournitures sanitaires et articles de nettoyage.

| | <i>Variation</i> | |
|------------------------------|------------------|--------|
| Transports terrestres | 10 270,4 | 41,9 % |

• **Mandat**

131. L'augmentation des crédits demandés s'explique en partie par l'achat de véhicules en raison de l'élargissement de la zone d'opérations de l'AMISOM; l'UNSOA doit ainsi acquérir les moyens de transport terrestre ciblés qui lui permettront de fournir le soutien logistique dans les trois nouveaux secteurs établis. L'augmentation des crédits demandés s'explique aussi par une augmentation des dépenses au titre du carburant, des pièces de rechange et des services de réparation et d'entretien découlant de l'élargissement de la flotte et de la zone d'opérations.

| | <i>Variation</i> | |
|---------------------------|------------------|-----------|
| Transports aériens | 43 798,9 | 1 862,2 % |

• **Mandat**

132. L'augmentation des crédits demandés s'explique en grande partie par les remboursements aux pays fournisseurs de contingents au titre de la location et de l'exploitation de 9 hélicoptères utilitaires (7 AS-Puma 330 et 2 MI17) et 3 hélicoptères de combat (MI24), et par l'affrètement de trois hélicoptères utilitaires (BK117) pour fournir des services d'évacuation sanitaire et de sauvetage aérien et

de ravitaillement. Elle s'explique aussi en partie par les dépenses de carburant et de lubrifiants concernant les opérations aériennes de l'AMISOM et les hélicoptères utilitaires affrétés par l'ONU. L'augmentation des crédits demandés s'explique en outre par l'affrètement de 13 vols en moyenne par mois, pour un coût moyen de 22 234 dollars par vol, pour fournir un appui aux opérations de l'AMISOM et de l'UNSOA en Somalie, alors que le budget 2011/12 avait été établi sur la base d'une moyenne de huit vols affrétés par mois, pour un coût moyen de 24 500 dollars.

| | <i>Variation</i> | |
|---|------------------|--------|
| Transports maritimes ou fluviaux | 366,3 | 24,7 % |

• **Mandat**

133. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la fourniture de carburants et de lubrifiants à la composante maritime du secteur 2, exploitée par les Forces de défense kényanes. Elle s'explique aussi en partie par l'achat d'un navire pour remplacer un navire endommagé en 2011/12.

| | <i>Variation</i> | |
|-----------------------|------------------|--------|
| Communications | 8 274,9 | 36,1 % |

• **Mandat**

134. L'augmentation des crédits demandés tient principalement aux services d'information, qui étendront leur appui aux activités de communication sur le théâtre des opérations et mèneront des campagnes d'information et fourniront des services de communication stratégique en dehors de la zone couverte par la Mission afin de contrer par une campagne médiatique professionnelle les tentatives d'Al-Chabab et des autres groupes insurgés de contrôler la circulation des informations. Elle s'explique aussi par le renforcement des services d'appui aux communications et par l'acquisition de matériel de communication afin de doter l'AMISOM de l'infrastructure et de la capacité tactique dont elle a besoin pour mener efficacement ses opérations dans l'ensemble de la partie sud-centrale de la Somalie. Elle est en partie compensée par une baisse de l'utilisation des services de communication par réseaux commerciaux.

| | <i>Variation</i> | |
|--------------|------------------|--------|
| Santé | 9 016,6 | 55,0 % |

• **Mandat**

135. L'augmentation des crédits demandés s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre d'évacuations sanitaires et d'hospitalisations attendues en 2012/13, à en juger par les dépenses occasionnées pendant les opérations tactiques de l'AMISOM au cours des exercices 2010/11 et 2011/12. Le montant prévu pour 2012/13 permettra d'assurer en moyenne par mois 15 évacuations sanitaires par voie aérienne et l'hospitalisation de 93 patients dans des hôpitaux de niveau III/IV au Kenya et en Afrique du Sud pour un coût moyen de 33 200 dollars et 8 224 dollars, respectivement, contre une moyenne de 12 évacuations sanitaires et 17 patients hospitalisés dans un hôpital de niveau III au Kenya pour un coût moyen

de 33 000 dollars et 23 400 dollars, respectivement, en 2011/12. L'augmentation des crédits demandés tient aussi en partie à l'acquisition de matériel pour équiper des unités médicales de niveau II dans chacun des secteurs 2 et 3 et une unité médicale de niveau I dans le secteur 4.

| | <i>Variation</i> | |
|--|------------------|--------|
| Fournitures, services et matériels divers | 27 942,6 | 74,1 % |

• **Mandat**

136. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le renforcement des services de lutte antimines, qui vise à doter l'AMISOM de la capacité voulue en matière de gestion des risques d'explosion compte tenu de l'élargissement de ses opérations. Des services de lutte antimines seront nécessaires dans les trois nouveaux secteurs. L'augmentation des crédits demandés tient aussi en partie à l'augmentation des dépenses de fret et autres frais connexes occasionnés par la livraison de fournitures aux trois nouveaux secteurs où se déploie l'AMISOM, ainsi qu'aux dépenses de fret et autres frais connexes liés au matériel provenant d'autres missions.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

137. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'appui logistique à l'AMISOM portent sur les points suivants :

- a) Ouverture d'un crédit de 438 267 300 dollars pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;
- b) Mise en recouvrement d'un montant de 146 089 100 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 octobre 2012;
- c) Mise en recouvrement d'un montant de 292 178 200 dollars pour la période allant du 1^{er} novembre 2012 au 30 juin 2013, à raison de 36 522 275 dollars par mois, au cas où le Conseil déciderait de proroger le mandat du dispositif d'appui logistique à l'AMISOM.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 65/289 et 65/306 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale et à celles du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 65/289)

| <i>Décision/demande</i> | <i>Mesures prises</i> |
|--|--|
| Souligne qu'il importe que le Secrétaire général prenne de nouvelles mesures pour améliorer encore la présentation des budgets et l'exactitude des prévisions (par. 15) | Le projet de budget se fonde sur les informations et les hypothèses les plus récentes concernant les activités de l'AMISOM. |
| Prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire des économies d'échelle, au niveau de chaque mission ou de plusieurs missions, sans préjudice des besoins opérationnels et de l'exécution du mandat de chacune, et de lui en rendre compte dans son rapport d'ensemble (par. 17) | Cette question est traitée dans le rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en 2011/12. |
| Rappelle le paragraphe 47 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (par. 24) | Cette question est traitée dans le rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en 2011/12. |
| Souligne qu'il importe d'adopter de nouvelles mesures pour rendre les programmes de formation plus utiles et plus économiques, notamment de proposer des activités de formation des formateurs et des cours par visioconférence et en ligne, s'il se peut, et insiste sur le fait que les voyages au titre de la formation doivent faire l'objet d'un examen rigoureux (par. 31) | L'UNSOA a procédé à une évaluation approfondie de ses besoins de formation, qui a débouché sur un vaste plan de formation, actuellement mis en œuvre dans le cadre d'une démarche financièrement avantageuse comprenant des activités de formation de formateurs (IPSAS et Système de gestion de la performance et de perfectionnement) et d'enseignement en ligne (Introduction à la passation des marchés publics et Évaluation de l'exécution d'un programme de formation). Afin de réduire les frais de voyage au titre de la formation, il est de plus en plus fait appel à des consultants pour dispenser des formations en interne. |

Prend note du rôle de plus en plus important joué dans les opérations de maintien de la paix par le personnel recruté sur le plan national et de la nécessité de renforcer les capacités nationales et de proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national, et souligne que ces personnes ont le droit de participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 32)

Souligne qu'une gestion efficace des rations doit permettre aux soldats de la paix des Nations Unies de recevoir l'équivalent de trois repas par jour en rations de qualité satisfaisante, et comprend la planification, l'organisation et le contrôle des opérations, depuis la demande initiale jusqu'au règlement des fournisseurs, ainsi que la tenue et le classement de dossiers précis et fiables (par. 40)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les missions contrôlent et évaluent les systèmes de gestion de la qualité utilisés par les fournisseurs de rations pour s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 41)

Engage le Secrétaire général à continuer d'appliquer les nouveaux ratios standard pour le matériel informatique et télématique individuel établis à l'issue de son étude de 2010 et de garantir le niveau le plus approprié de service concernant les communications satellitaires et l'accès à l'Internet dans chaque site d'opération des missions, eu égard aux besoins opérationnels (par. 42)

Prie le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les contrats-cadres ne soient passés qu'après une analyse détaillée de tous les coûts conformément à la pratique actuelle (par. 44)

L'UNSOA a procédé à une évaluation approfondie de ses besoins en matière de formation. Celle-ci a permis d'établir un vaste plan de formation, qui est actuellement mis en œuvre et qui comprend des activités de formation ciblées pour le personnel recruté sur le plan national. Alors qu'en 2011/12, l'UNSOA avait prévu de former 169 membres du personnel recruté sur le plan national, ce chiffre devrait atteindre 861 en 2012/13.

L'UNSOA a conclu un contrat de fourniture de rations avec un fournisseur privé, qui permettra à l'AMISOM de recevoir en quantité suffisante des rations de qualité satisfaisante répondant aux normes de l'Organisation. Les rations sont fournies en fonction des effectifs réels des contingents, les commandes étant envoyées au fournisseur 84 heures à l'avance en raison d'un délai de livraison relativement long. Conformément aux dispositions du contrat, les factures sont payées dans les 30 jours de leur réception.

L'UNSOA a mis en place un système de contrôle de la qualité qui permet à son personnel de contrôler le respect des normes de qualité et d'hygiène alimentaire dans l'entrepôt du fournisseur et de vérifier la qualité et la quantité de la nourriture avant l'envoi de toute livraison à Mogadiscio.

L'UNSOA est en train de formuler une stratégie d'application des nouveaux ratios standard et continue dans l'intervalle de fournir des ordinateurs à l'AMISOM en conformité avec les directives existantes. Dans le même temps, il s'efforce de parvenir à la solution la plus économique et la plus productive. Il a ainsi décidé de délaisser les contrats-cadres d'accès à Internet par satellite au profit d'une solution plus économique et plus souple passant par un fournisseur d'accès à Internet local, ce qui permettra de fournir des services sociaux plus étendus aux composantes de l'AMISOM.

L'UNSOA continuera à procéder à des analyses coût-avantage des dispositions prévues par les contrats-cadres. Toutefois, l'achat de marchandises répond généralement à des règles spécifiques et l'UNSOA et les autres missions n'ont pas nécessairement les délégations de pouvoirs nécessaires pour procéder à ces achats.

*Décision/demande**Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de poursuivre son action concernant l'uniformisation de la formation et la sensibilisation aux questions relatives à l'exploitation ou aux agressions sexuelles (par. 64)

L'UNSOA a désigné un coordonnateur pour les questions de déontologie et de discipline, qui a commencé une série de formations visant à sensibiliser au harcèlement sexuel et à la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles. Ces formations sont dispensées en collaboration avec la Section de la formation.

Note avec préoccupation la réapparition de problèmes précédemment signalés par le Comité des commissaires aux comptes dans la gestion des biens durables et non durables (par. 75)

Durant l'exercice 2010/11, l'UNSOA a pu justifier de la présence de plus de 99 % de ses biens durables grâce au recrutement d'un vérificateur externe et au renforcement de la coordination entre les unités à comptabilité autonome, la Section de la gestion du matériel et l'AMISOM. En outre, il a assuré la formation du personnel de l'AMISOM chargé de réceptionner et de comptabiliser les biens durables et non durables, ce qui a aussi contribué à l'obtention de ce résultat. L'instruction permanente du 26 novembre 2009 fixe des règles très strictes concernant la comptabilisation et le déplacement du matériel appartenant à l'ONU et des biens non durables au sein de l'UNSOA. L'instruction est en train d'être révisée pour renforcer les contrôles internes en consultation avec les différentes entités chargées de la gestion du matériel.

Souligne qu'il importe que le Secrétaire général assure une gestion avisée du matériel des opérations de maintien de la paix, notamment les biens durables et non durables et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, et prie de nouveau le Secrétaire général de renforcer les contrôles internes portant sur la gestion de ce matériel afin qu'il existe des garde-fous permettant d'éviter le gaspillage et les pertes financières pour l'Organisation (par. 76)

Voir ci-dessus. De plus, le 28 avril 2011, l'UNSOA et l'AMISOM ont signé un accord portant sur la mise à disposition de celle-ci, à titre temporaire, de matériel appartenant à l'ONU d'une valeur estimée à 21,14 millions de dollars.

(Résolution 65/306)

*Décision/demande**Mesures prises*

Souligne qu'il importe d'appliquer strictement les règles et procédures de l'ONU régissant les achats (par. 3)

L'UNSOA applique les règles et procédures de l'ONU relatives à la gestion financière et à la passation de marchés. Afin d'assurer le respect de ces dispositions, il a organisé diverses sessions de formation pour le personnel chargé des achats (Aperçu d'ensemble des procédures d'achat, Meilleur rapport qualité-prix et Incoterms). Actuellement, 90 % du personnel concerné a suivi les formations obligatoires en ligne sur la passation de marchés.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales

(A/65/743)

Demande/recommandation

Le Comité consultatif continue d'estimer que l'exécution du budget devrait être jugée au regard de l'efficacité de l'utilisation des ressources et de la réalisation des objectifs définis dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, plutôt qu'en fonction du taux d'exécution du budget. À cet égard, le Comité souligne de nouveau qu'il y a lieu d'établir une distinction entre les économies et la sous-utilisation des ressources (voir A/63/746, par. 16). Les économies, qui consistent essentiellement en une réduction des coûts obtenue grâce à des gains d'efficacité, abaissent le niveau de financement servant de référence et ont donc une incidence sur les futurs budgets, tandis que la sous-utilisation des ressources, qui traduit peut-être des retards d'exécution ou la non-exécution des activités programmées, peut se solder par une augmentation des dépenses pendant les exercices suivants. Par ailleurs, les facteurs qui peuvent entraîner une sous-utilisation des ressources vont bien au-delà de retards dans l'exécution d'activités programmées ou de la non-exécution de ces activités. Les crédits nécessaires peuvent avoir été surestimés ou l'analyse consacrée aux ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets peut avoir été trop superficielle (voir A/65/743/Add.6, par. 8 et 9) (par. 19).

Le Comité consultatif prend note de l'amélioration générale signalée par le Comité des commissaires aux comptes et espère que cette tendance se confirmera pendant les prochains exercices [gestion financière et administrative]. Il est cependant préoccupé par le fait que le Comité des commissaires aux comptes continue de signaler des problèmes systémiques et des problèmes récurrents et s'inquiète de la lenteur avec laquelle les recommandations de cet organe sont appliquées. Le Comité souligne aussi qu'il y a un lien étroit entre l'action menée par les dirigeants en la matière et ce que fait l'Organisation sur un plan plus général pour appliquer le principe de responsabilité (A/65/782, par. 12) (par. 20).

Mesures prises

L'UNSOA souscrit aux observations du Comité consultatif. Dans son rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice 2010/11, l'UNSOA analyse l'exécution de la composante appui du cadre de budgétisation axée sur les résultats à la lumière des indicateurs de succès définis et non des taux d'exécution. Par ailleurs, les économies et les mesures d'efficacité sont présentées dans le cadre des rapports sur l'exécution des budgets et des projets de budget des missions de maintien de la paix.

L'UNSOA s'efforce en permanence d'améliorer les domaines faisant l'objet d'un audit et a donné suite à la majorité des recommandations formulées par le passé. Sur les 19 recommandations faites en 2010, seules 4 portaient sur des problèmes récurrents. L'UNSOA a appliqué 14 de ces 19 recommandations, les 5 restantes étant en cours d'application. Pour ce qui est de la lettre d'observations récemment adressée par le Comité des commissaires aux comptes à la suite de l'audit mené en 2011, l'UNSOA a déjà donné suite à 8 des 16 recommandations qui y sont formulées, les 8 restantes étant en cours d'application (5) ou n'ayant pas été acceptées (3).

Demande/recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif sait bien que la rapidité avec laquelle évoluent les conditions dans lesquelles les missions de maintien de la paix opèrent peut exiger un ajustement des plans d'opérations et, partant, des réaffectations de ressources entre les différentes catégories de dépenses pendant l'exercice budgétaire. Soucieux de préserver la transparence et la discipline budgétaires, le Comité compte toutefois que les propositions de réaffectation de ressources continueront d'être examinées de près afin de veiller à ce qu'elles ne portent que sur les montants strictement nécessaires pour faire face aux changements de priorités (par. 22).

Le Comité consultatif salue les mesures prises pour affiner et améliorer la présentation et les cadres logiques des budgets des missions de maintien de la paix. Toutefois, comme souligné par le Comité des commissaires aux comptes dans son dernier rapport sur les opérations de maintien de la paix [A/65/5 (Vol. II)], des lacunes persistent. Le Comité consultatif partage cet avis et estime, par exemple, que les produits présentés dans les projets de budget de certaines missions sont trop nombreux et trop détaillés. À son avis, l'une des difficultés posées par les cadres logiques tient à la présentation d'objectifs mesurables qui permettent aux États Membres d'évaluer l'efficacité avec laquelle les mandats sont exécutés et au Secrétariat d'utiliser ces cadres comme outils de planification et de contrôle. Fort du rôle qu'il joue dans la procédure d'examen des budgets, le Comité consultatif estime qu'il y a lieu d'examiner à nouveau la faisabilité des cadres logiques, en particulier dans les opérations de maintien de la paix. À cet égard, il attend avec intérêt d'examiner les propositions que le groupe d'étude sur la gestion axée sur les résultats présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session (par. 26).

Étant donné le montant des dépenses de maintien de la paix, qui ont dépassé 7,5 milliards de dollars en 2009/10, le Comité consultatif estime que des gains d'efficacité de l'ordre de 24 millions de dollars sont insuffisants (par. 27).

Comme indiqué au paragraphe 43, le Comité estime que le Secrétaire général devrait continuer à examiner la question des postes vacants de longue date et des postes correspondant à des fonctions qui ne sont peut-être plus indispensables. De plus, il continue d'estimer que les postes devenus inutiles devraient être supprimés et que toute création de poste devrait être dûment justifiée (voir A/64/660, par. 19) (par. 30).

L'UNSOA continue de se conformer aux instructions données par le Contrôleur sur la gestion des crédits alloués, de sorte que toutes les propositions de réaffectation soient contrôlées par les autorités compétentes.

Noté

L'UNSOA a prévu des gains d'efficacité d'un montant de 3,4 millions de dollars dans son projet de budget pour 2012/13.

L'UNSOA suit en permanence ses besoins en ressources humaines, d'autant plus que l'entité d'appui sort tout juste de sa phase de démarrage. Il est proposé de réaffecter 5 postes, afin de mieux faire face aux nouvelles difficultés que rencontre l'entité d'appui grâce à une utilisation souple des ressources.

Le Comité consultatif estime que les mesures qui ont été prises pour appliquer la résolution 65/248 révèlent la mesure dans laquelle un grand nombre de postes dans les missions de maintien de la paix sont restés vacants pendant de longues périodes. Cette situation a également été mentionnée dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix, dans lequel, de l'avis du Comité, il pourrait indiquer que les postes en question ne sont plus nécessaires, surtout lorsque les missions s'acquittent de leur mandat de manière satisfaisante en utilisant les ressources dont elles disposent (A/65/5 (Vol. II) par. 218). Le Comité consultatif réitère qu'il est nécessaire de réexaminer périodiquement la liste des postes demeurés vacants pendant de longues périodes et, en particulier, avant qu'il soit proposé à l'Assemblée générale, de créer de nouveaux postes (par. 43).

Étant donné l'importance que revêtent des informations à jour et exactes pour une gestion efficace des ressources humaines, le Comité consultatif estime, au vu de l'importance des écarts, qu'il faut en analyser les causes et y remédier (par. 44).

Compte tenu du nombre élevé de candidats présélectionnés sur les fichiers et de la disponibilité probable du personnel des missions qui s'acheminent vers la phase de transition ou de retrait, le Comité consultatif s'attend à une réduction sensible du taux de vacance et des délais de recrutement (voir également par. 49 et 50 ci-dessous). Il devrait également être moins nécessaire de recourir à des équipes d'intervention qui, comme le Comité l'a fait observer précédemment, est assez coûteux (voir A/64/660, par. 42) (par. 47).

Compte tenu du niveau élevé des dépenses afférentes aux carburants et de l'exposition au risque de fraude et d'abus, le Comité consultatif espère que la priorité sera accordée à la mise en service en temps voulu du système de gestion des carburants dans toutes les opérations de maintien de la paix. Entre-temps, le Comité espère que les efforts se poursuivront en vue de garantir une surveillance et des contrôles internes efficaces (par. 62).

L'UNSOA suit en permanence ses besoins en ressources humaines, d'autant plus que l'entité d'appui sort tout juste de la phase de démarrage. Pour 2012/13, l'UNSOA propose de créer 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national.

Noté

L'UNSOA continue, pour pourvoir les postes vacants, de recruter les candidats inscrits sur le fichier du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions. Entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011, 65 candidats figurant sur ce fichier ont ainsi été recrutés. Par ailleurs, le taux de vacance de postes pour le personnel recruté sur le plan international a été ramené de 34 % à 9 % au cours de la même période.

L'UNSOA a conclu un contrat clefs en main pour l'approvisionnement en carburant de l'AMISOM à Mogadiscio. Le fournisseur met actuellement en place un système électronique de gestion des carburants à Mogadiscio pour empêcher les fraudes et les abus.

Demande/recommandation

Mesures prises

Le Comité consultatif se félicite que la fourniture de rations au personnel des opérations de maintien de la paix soit en grande partie sous-traitée à des entreprises locales. Il prend note de la réduction du coût moyen des rations dont a fait état le Secrétaire général et encourage la poursuite des efforts pour garantir que la fourniture de rations se fasse de manière rentable, en temps voulu et dans le respect des normes de qualité pour toutes les opérations de maintien de la paix (par. 65).

Le Comité consultatif espère qu'il sera tenu compte des conditions environnementales pour déterminer si des biens pouvant être acquis au moyen de contrats-cadres sont adaptés à certaines régions. Les conditions environnementales existantes devraient également constituer un facteur à prendre en considération dans la détermination de cycles appropriés de remplacement de l'équipement pour chaque opération de maintien de la paix (par. 68).

Le Comité consultatif a pris note avec préoccupation des conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant la sous-utilisation des appareils et les faibles taux d'occupation dans certaines missions (A/65/5 (Vol. II), par. 238 à 250). Il prend note également des conséquences financières de la hausse du prix des carburants d'aviation, signalées par le Secrétaire général dans son rapport (A/65/738, par. 6). Le Comité escompte que les initiatives exposées par le Secrétaire général auront des effets positifs dans ces domaines et que les futurs rapports fourniront des données quantitatives sur les progrès réalisés à cet égard (par. 86).

Le Comité consultatif est troublé de savoir que la majorité des missions n'ont toujours pas achevé d'établir leur plan de formation obligatoire. Quand on sait que le montant global des crédits consacrés à la formation pour l'exercice en cours dépasse 25 millions de dollars, dont 18 millions inscrits aux budgets des missions, on pourrait s'attendre à ce que l'achèvement de ces plans soit une priorité. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire en sorte que toutes les missions se conforment à cet impératif (par. 114).

L'UNSOA a conclu un contrat de fourniture de rations avec un prestataire externe, et environ 45 % des denrées alimentaires livrées proviennent du marché kenyan local, ce qui permet de réduire les coûts. Par ailleurs, grâce à la construction d'une boulangerie à Mogadiscio, les militaires de l'AMISOM peuvent se procurer du pain frais tous les jours.

Noté

L'UNSOA met en œuvre une stratégie différente de la pratique habituelle dans les opérations de maintien de la paix, l'entité d'appui n'ayant pas conclu d'accords d'affrètement à long terme. Grâce à cette stratégie, l'UNSOA a pu faire appel à des transporteurs aériens locaux dont les taux d'utilisation sont conformes aux normes de l'ONU. L'UNSOA a récemment mis en place un calendrier de vols réguliers à destination de Mogadiscio pour accroître l'utilisation des appareils. Ce calendrier présente une certaine souplesse et permet de répondre aux besoins par un changement d'appareil si nécessaire.

L'UNSOA a déjà mis en œuvre un plan de formation complet pour 2011/12. Un projet de plan a été établi pour la période 2012/13.

Le Comité consultatif a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de relier les programmes et objectifs de formation à l'exécution du mandat et aux objectifs de l'Organisation. Il considère que la définition de priorités stratégiques en matière de formation et la règle selon laquelle chaque mission doit posséder un plan de formation propre correspondant à ses besoins particuliers sont un pas en avant vers l'établissement de ce lien. Il compte que les demandes de crédits de formation figurant dans les projets de budget 2012/13 des missions reposeront sur des priorités bien cernées, énoncées dans le plan de formation de chaque mission (par. 115).

Vu l'importance des fonds alloués aux activités de formation, le Comité consultatif estime que des mesures doivent encore être prises afin d'optimiser l'efficacité et la rentabilité de l'exécution des programmes. Il réaffirme à ce sujet que les voyages au titre de la formation doivent continuer à faire l'objet d'un examen rigoureux et qu'il convient d'en restreindre le nombre dans toute la mesure possible (voir A/63/746, par. 63) (par. 135).

L'UNSOA a effectué une évaluation exhaustive de ses besoins en matière de formation. L'exercice a donné lieu à l'élaboration d'un vaste plan de formation tenant compte des priorités stratégiques approuvées par le personnel de direction et des besoins de formation spécifiques à la mission recensés par les sections. Le projet de plan de formation 2012/13 a été établi, par conséquent, en fonction des priorités et des besoins en matière de formation précités.

Dans l'exécution de son budget pour 2012/13, l'UNSOA entend veiller à optimiser l'efficacité et la rentabilité de l'exécution des programmes de formation en tirant parti de la formation dispensée à l'Office des Nations Unies à Nairobi et au Centre de services régional d'Entebbe, ainsi que du recours à des consultants recrutés pour dispenser une formation à l'interne. En outre, l'UNSOA entend recourir, dans la mesure du possible, aux programmes de formation en ligne plutôt que de faire voyager le personnel à des fins de formation.

(A/65/743/Add.16)

Le Comité réaffirme qu'il est nécessaire de donner rapidement effet aux recommandations pertinentes du Comité des commissaires aux comptes (par. 3).

Le Comité consultatif rappelle qu'il s'était déclaré préoccupé par la complexité de la structure opérationnelle globale et qu'il a invité le Secrétaire général à garder à l'examen toutes les activités et structures liées à la présence de l'ONU en Somalie (par. 21).

L'UNSOA assure un suivi régulier des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes. À ce jour, l'UNSOA a mis en œuvre 14 (soit 74 %) des 19 recommandations formulées à l'occasion de la visite du Comité en 2010. En outre, l'UNSOA a mis en œuvre 8 (50 %) des 16 recommandations formulées en 2011, en a écarté 3 (19 %) et est en passe d'appliquer les 5 (31 %) restantes.

Il en est pris note.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Étant donné que le coût actuel de la mise en place et de la relève des contingents de l'AMISOM est beaucoup plus élevé, le Comité estime qu'en attendant la conclusion et l'exécution du contrat commercial, il pourrait être envisagé d'autoriser à titre exceptionnel l'UNSOA à utiliser les prestataires de services disponibles au Kenya pour réaliser des économies. En outre, le Comité compte que les normes de sécurité aérienne applicables seront suivies pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel (par. 26).

Le Comité note que les dépenses afférentes au contrat clefs en main pour l'approvisionnement en carburant paraissent élevées et demande donc à l'UNSOA de les suivre attentivement et de faire rapport à ce sujet dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget (par. 41).

Étant donné que beaucoup de biens appartenant à l'Organisation continueront d'être fournis à l'AMISOM sans qu'il y ait une présence continue de personnel de l'UNSOA à Mogadiscio, et compte tenu des observations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif recommande que l'UNSOA continue d'examiner et de renforcer son contrôle et le cadre de responsabilité. Il souligne encore une fois que la responsabilité de la bonne fin des tâches données à une entreprise indépendante incombe en dernière analyse à l'Organisation elle-même (par. 53).

Le Comité consultatif salue les progrès réalisés depuis juillet 2010 concernant les taux de vacance de postes à l'UNSOA. Il constate toutefois que certaines des conditions qui ont conduit aux précédents taux élevés persistent. Compte tenu des postes et des emplois de temporaire supplémentaires proposés pour 2011/12, le Comité fait remarquer que l'UNSOA devrait poursuivre ses efforts concernant le recrutement et la rétention du personnel de manière à maintenir, voire réduire, ses taux de vacance de postes (par. 56).

Pour des raisons de sécurité et de rentabilité, l'UNSOA continue de recourir à des transporteurs aériens locaux, en fonction des besoins, plutôt que de conclure des contrats d'affrètement à long terme. L'UNSOA s'assure que tous les transporteurs aériens engagés satisfont aux critères réglementaires et opérationnels ainsi qu'aux normes de sûreté et de sécurité de l'aviation applicables au Siège de l'Organisation.

L'UNSOA rendra compte des dépenses effectives dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget.

L'UNSOA a continué en 2010/11 de mettre à jour son cadre de responsabilité. L'UNSOA propose en outre de redéployer 15 postes à Mogadiscio en 2012/13.

Au 30 juin 2011, l'UNSOA affichait un taux d'occupation des postes de 92 % de ses 249 postes autorisés, pour se situer à 86 % à la fin décembre 2011. Pour maintenir, voire améliorer encore, ses taux de vacance de postes, l'UNSOA continue de recruter des candidats figurant sur la liste du Conseil central de contrôle pour le personnel des missions ou des fonctionnaires devenus disponibles suite à la restructuration ou la liquidation de la mission à laquelle ils avaient été affectés. L'UNSOA entend atteindre un taux d'occupation des postes de 100 % d'ici à la fin de l'exercice.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/65/5 (Vol. II)]

| <i>Demande/recommandation</i> | <i>Mesures prises</i> |
|---|-------------------------------|
| Engagements non réglés : les critères applicables à la souscription d'engagements n'ont pas été respectés (par. 33). | Mesure appliquée |
| Budgétisation axée sur les résultats : certains indicateurs et produits n'étaient pas spécifiques ou mesurables, en raison essentiellement d'une formation inadéquate (par. 84). | Mesure appliquée |
| Biens durables : il n'a pas été procédé à une vérification complète et détaillée de l'inventaire physique, et les écarts constatés n'ont pas été éliminés dans les délais (par. 130). | Mesure appliquée |
| Biens non durables : les inventaires physiques n'ont pas été régulièrement effectués et des écarts ont été constatés dans la gestion des biens non durables (par. 159). | Mesure en cours d'application |
| Gestion des achats et des marchés : les délais fixés pour soumissionner étaient plus rapprochés que les délais minimaux fixés dans le <i>Manuel des achats</i> (par. 181). | Mesure appliquée |
| Gestion des ressources humaines : les taux de vacance de postes et de postes vacants de longue date n'ayant pas fait l'objet d'un recrutement étaient élevés (par. 219). | Mesure appliquée |
| Gestion des ressources humaines : les délais de recrutement étaient longs (par. 222). | Mesure appliquée |
| Gestion des ressources humaines : certains membres du personnel ont obtenu des augmentations périodiques de traitement ou des prolongations d'engagement bien qu'ils n'aient pas établi leur rapport d'évaluation (par. 232). | Mesure en cours d'application |
| Informatique et communications : il n'y avait pas de plan de reprise après sinistre et de continuité des opérations (par. 289). | Mesure en cours d'application |
| Informatique et communications : il n'y avait pas de dispositif de sécurité adéquat pour les systèmes informatiques (par. 292). | Mesure en cours d'application |

D. Bureau des services de contrôle interne

[A/65/271 (Part II)]

Demande/recommandation

Mesures prises

Le Bureau n'avait pas défini clairement les modalités de fourniture et de gestion et les responsabilités se rapportant au soutien logistique fourni à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le Département de l'appui aux missions n'avait pas encore adopté de lignes d'action et d'instruments pour une coordination efficace des activités du Bureau (par. 122).

Entre le 1^{er} août 2009 et le 31 juillet 2010, le Bureau avait fourni à l'AMISOM du matériel appartenant à l'Organisation d'une valeur de 20 millions de dollars. L'AMISOM n'en avait pas encore accusé réception en juillet 2010, malgré l'obligation de renvoyer les reçus signés. Qui plus est, même si des dispositifs de contrôle pour la surveillance des divers chantiers de construction mis en train à Mogadiscio étaient en place et fonctionnaient comme on l'attendait, le Bureau ne tenait pas de comptes de stocks. Il courait donc le risque de ne pas pouvoir tenir l'AMISOM responsable des articles qui viendraient à manquer (par. 123).

Depuis la parution du rapport, l'UNSOA a créé son Centre commun d'opérations d'appui à Mogadiscio. Le centre a principalement pour tâche de coordonner l'appui requis par l'AMISOM à Mogadiscio et de répondre aux besoins en effectifs correspondants, ainsi que de veiller à la mise en œuvre de toutes les instructions données par l'UNSOA. Le système instauré par le Centre comprend la base avancée de soutien logistique de Mogadiscio et emploie du personnel civil et militaire de l'UNSOA et de l'AMISOM. Le Centre incarne les modalités de la fourniture et de gestion et les responsabilités se rapportant au soutien, dans le cadre d'une stratégie de gestion « à distance ».

La question a, depuis, été réglée par la signature, le 28 avril 2011, de l'« Accord entre l'UNSOA et l'AMISOM sur la possession précaire de matériel de l'Organisation des Nations Unies » pour un matériel de l'ONU d'une valeur de 21,14 millions de dollars confié à titre provisoire à l'AMISOM.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsqu'on a besoin de ressources supplémentaires qu'il est impossible de prélever sur les effectifs d'autres bureaux et qu'il n'y a pas d'autre moyen d'assurer l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée afin d'utiliser un poste initialement approuvé pour remplir une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, mais sans rapport avec la fonction d'origine. Un poste réaffecté peut changer de lieu ou de bureau, mais il ne change pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'un poste autorisé peut permettre l'exécution de fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau que celui auquel il est affecté.
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il convient de changer un poste autorisé de classe, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont sensiblement changé.
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire à la réalisation des activités pour lesquelles il avait été initialement approuvé ni à la mise en œuvre d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'emplois de temporaire en postes : il s'agit de transformer en postes des emplois de temporaire autorisés, financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), parce que les fonctions remplies ont un caractère continu;
 - Transformation de postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer les postes occupés par des titulaires de contrat de vacataire ou de louage de services en postes d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation de postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national : il est proposé de transformer en postes d'agent recruté sur le plan national des postes d'agent recruté sur le plan international approuvés.

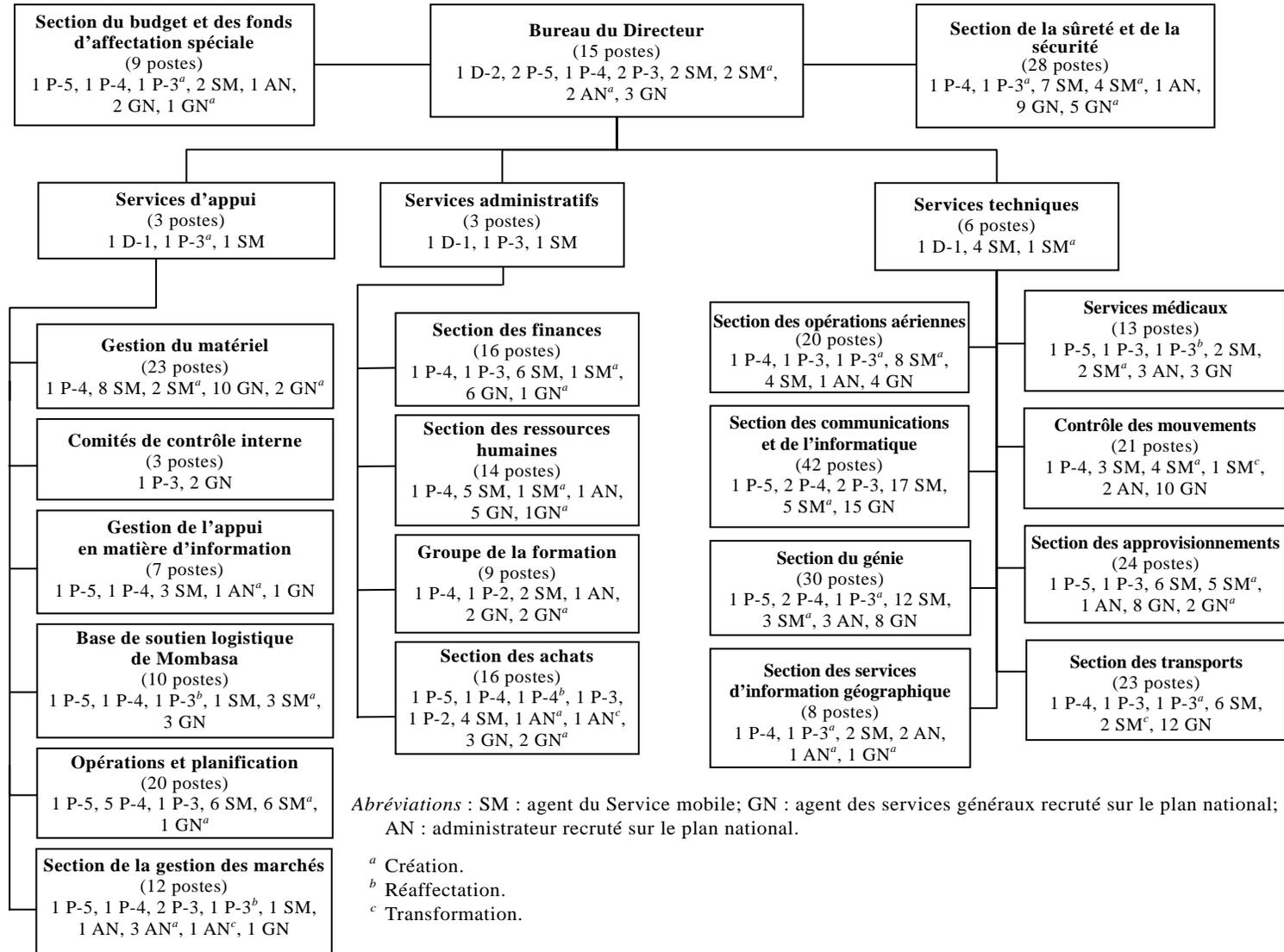
B. Terminologie de l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

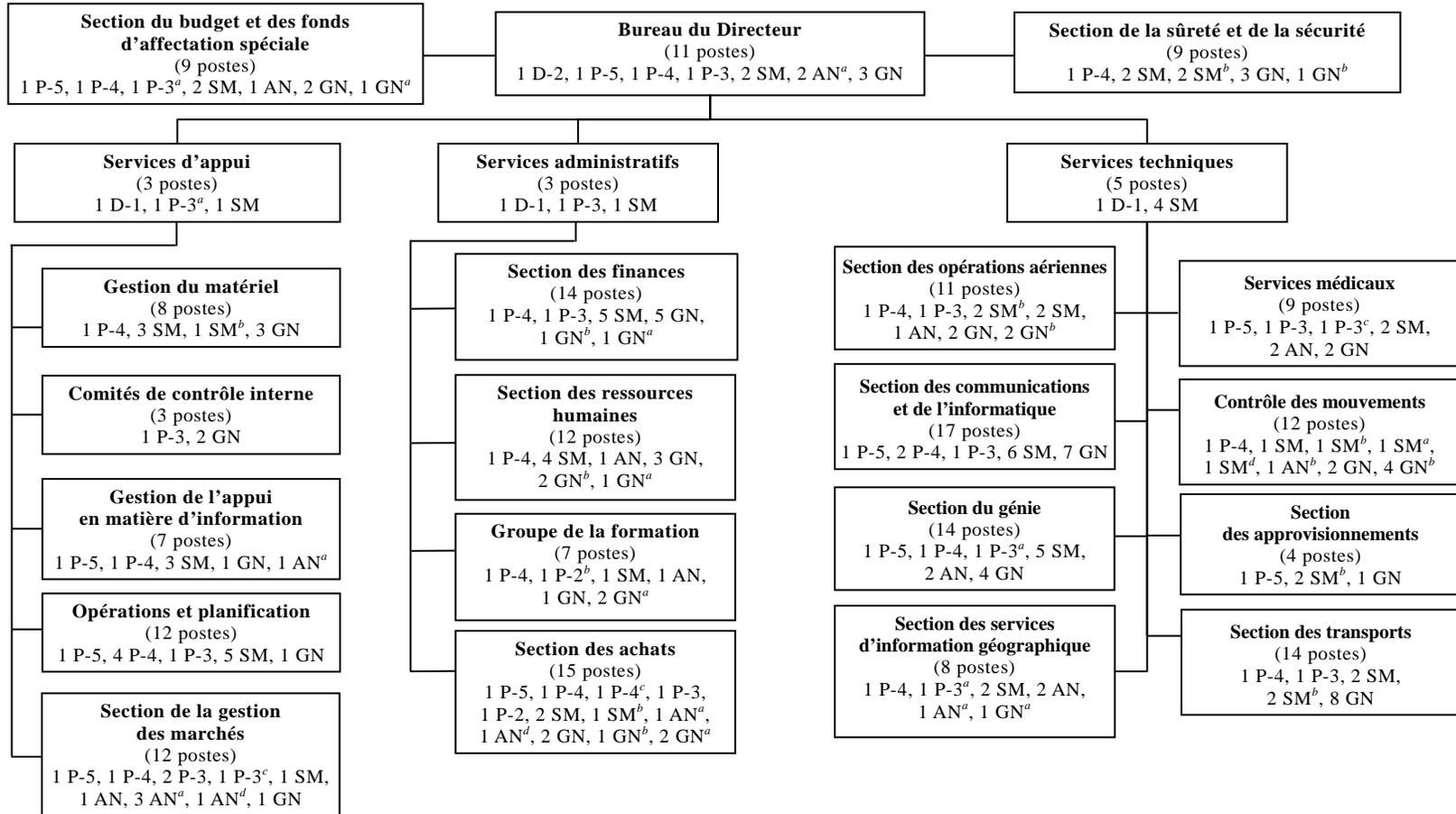
- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Organigrammes

A. Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (375 postes)



B. Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, Nairobi (219 postes)



Abréviations : SM : agent du Service mobile; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; AN : administrateur recruté sur le plan national.

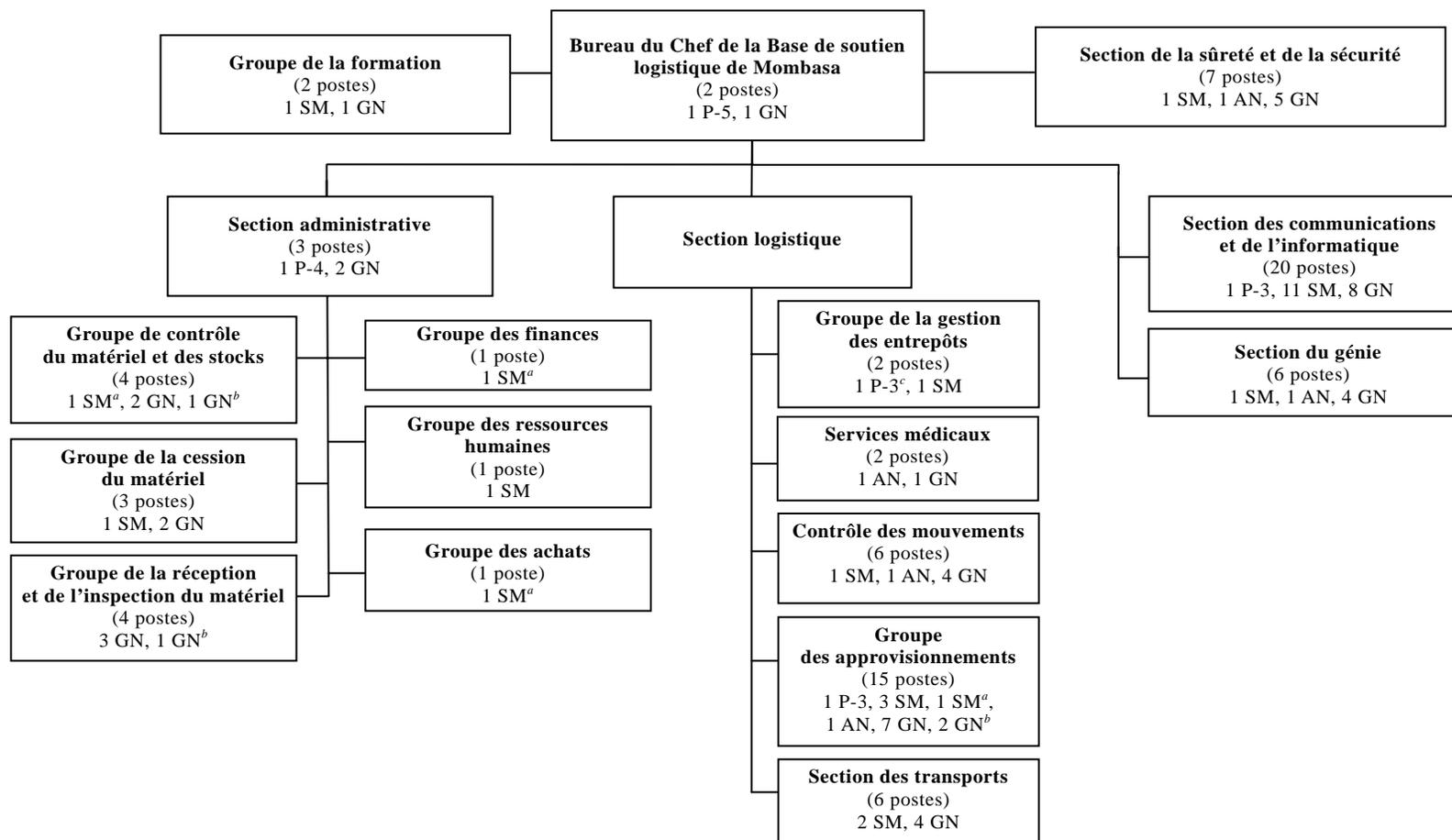
^a Création.

^b Redéploiement.

^c Réaffectation.

^d Transformation.

C. Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, Mombasa (85 postes)



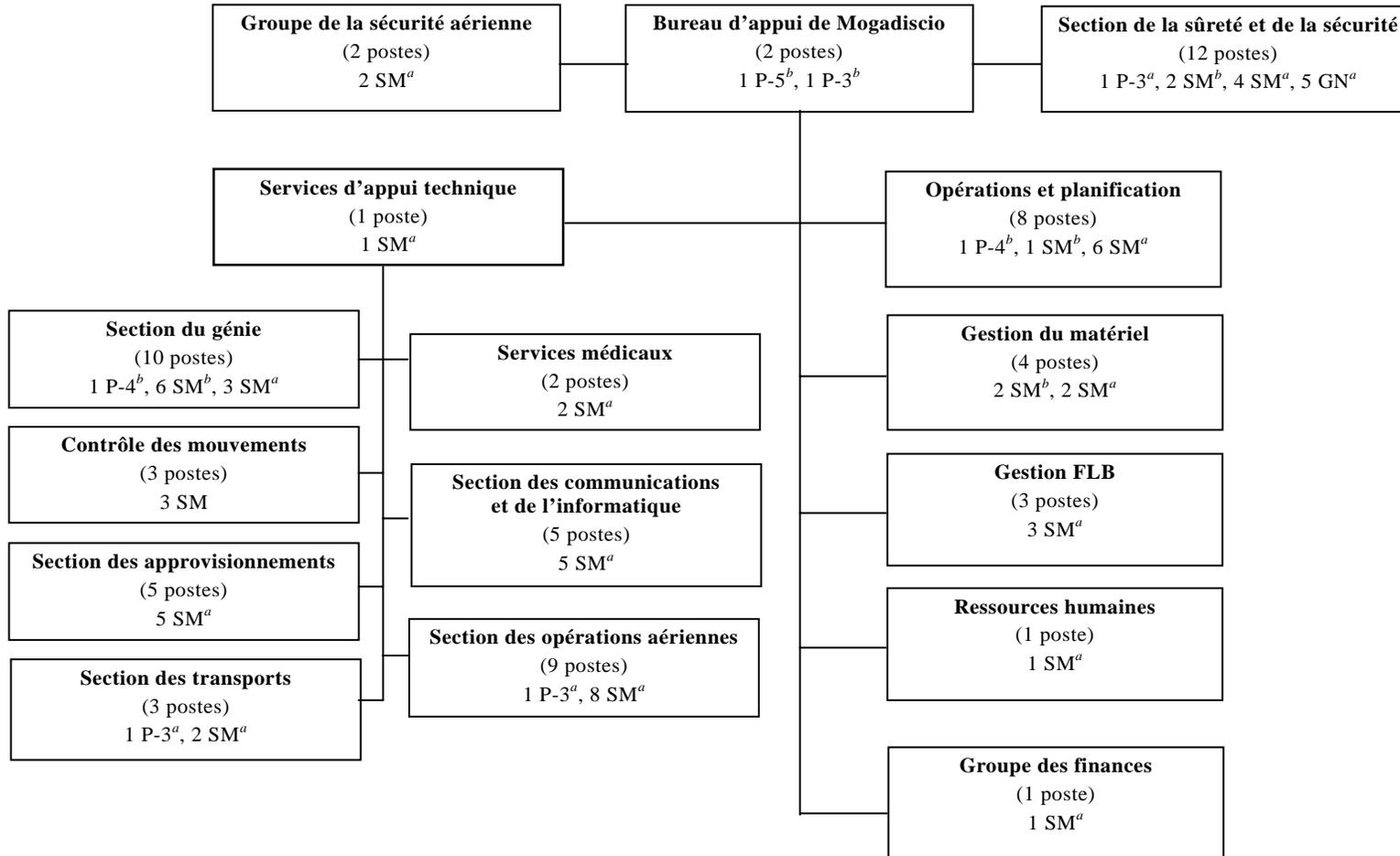
Abréviations : SM : agent du Service mobile; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; AN : administrateur recruté sur le plan national.

^a Redéploiement.

^b Création.

^c Réaffectation.

D. Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, Mogadiscio (71 postes)



Abréviations : SM : agent du Service mobile; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; AN : administrateur recruté sur le plan national.

^a Création.

^b Redéploiement.